

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS:                   Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente  
  M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire  
  Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire

**PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE  
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

**PREMIÈRE PARTIE**

**VOLUME 2**

Séance tenue le 8 décembre 2004, 19 h  
Mairie d'arrondissement  
1800, boul. St-Joseph  
Lachine

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2004.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
LA PRÉSIDENTE: .....	1
PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL .....	3
REPRISE DE LA SÉANCE .....	6
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
HÉLÈNE LAMARCHE .....	7
ANDRA McCARTNEY .....	14
FRANÇOIS SÉNÉCAL-TREMBLAY .....	19
GUY LANDRY, JEAN-CLAUDE MÉNARD .....	27
REPRISE DE LA SÉANCE .....	50
PHILIPPE BRUN .....	50
KALMAN DREISZIGER.....	59
ROGER DÉRY .....	61
JEAN-JACQUES RICHARD.....	72

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir! Je vous invite à prendre place et je vous souhaite la bienvenue à cette séance publique de consultation.

Ladies and gentlemen, good evening! Welcome to tonight's public consultation meeting.

10 Comme vous le savez, la consultation publique à laquelle vous participez ce soir porte sur le Projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal.

15 Mon nom est Catherine Chauvin. Je suis commissaire à temps plein à l'Office de consultation publique de Montréal et le président de l'Office m'a confié la présidence de cette commission. Je suis accompagnée des deux commissaires madame Jocelyne Beaudet et monsieur Yves Archambault, qui sont commissaires additionnels à l'Office, de madame Michèle Bertrand, qui agit à titre d'analyste principale, ainsi que de monsieur Rémi Vanesse, qui agit à plusieurs titres, dont celui de chercheur.

20 Tonight's meeting will be held mostly in French. However, anyone who wishes to address the Board in English is invited to do so.

25 Plusieurs personnes nous assistent dans cette démarche de consultation. À la table d'accueil près de l'entrée se trouvent maître Alain Cardinal, secrétaire général de l'Office, ainsi que monsieur Luc Doray, directeur des services administratifs, et monsieur Faustin Nsabimana.

30 Pour présenter le projet de politique et pour répondre aux questions du public et de la commission, nous sommes aussi accompagnés de madame Céline Topp, directrice du Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville de Montréal, de madame Isabelle Dumas, chef de division au même service, ainsi que de monsieur Dominic Duford du même service.

35 Plusieurs professionnels de la Ville et des arrondissements sont également présents dans la salle pour donner de l'information complémentaire au besoin.

Je vous signale que toutes les séances de consultation publique sont enregistrées et que les transcriptions écrites de tout ce qui est dit seront disponibles sur le site Internet de l'Office et dans les centres de consultation quelques jours après chaque séance de consultation publique.

40 Il y a monsieur Martin Blanchet qui s'occupe de la sonorisation, et les transcriptions sont assurées par madame Lise Maisonneuve.

Le calendrier des séances publiques est disponible à l'entrée de la salle. Il comprend quatre séances réservées à l'information, soit les 7, 8, 9 et 13 décembre, ainsi que deux

45 séances réservées à l'audition des mémoires, soit le 31 janvier et le 1er février prochains. Je vous expliquerai au cours de la soirée la procédure à suivre pour présenter un mémoire.

50 Veuillez noter que la séance qui devait avoir lieu au Centre culturel de Pierrefonds a été annulée à la suite d'une panne d'électricité dans le secteur lundi soir dernier et, à la suite de demandes des citoyens de l'ouest de l'île, une nouvelle session a été rajoutée au calendrier. Cette séance sera tenue à la bibliothèque de Pointe-Claire, lundi soir le 13 décembre prochain.

55 C'est d'abord et avant tout aux citoyens que cette consultation publique est destinée. Les citoyens ont le droit d'être bien renseignés sur les projets et les politiques susceptibles de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'influencer les décisions relatives à ces projets.

60 Les consultations tenues par l'Office doivent être conduites de façon transparente, crédible et efficace. C'est pourquoi les personnes qui font partie d'une commission, qui la président, s'engagent à respecter le Code de déontologie des commissaires. Vous pouvez prendre connaissance du code à la table d'accueil et sur le site Internet de l'Office.

65 Pour débiter la séance de ce soir, je vais d'abord inviter madame Céline Topp à introduire les personnes qui l'accompagnent pour présenter le projet de Politique. Nous prendrons ensuite une courte pause, au cours de laquelle les gens qui désirent poser des questions pourront s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'entrée de la salle. Au retour de la pause, j'inviterai les citoyens à venir poser leurs questions. Cela se passera de la façon suivante.

70 Toute personne qui veut poser une question doit s'inscrire au registre. J'inviterai les personnes à prendre place à la table devant moi selon l'ordre d'inscription. Je permettrai deux questions par intervention et je vous demande d'éviter les sous-questions et les longs préambules, sauf si c'est indispensable pour comprendre la question. En procédant de cette manière, on permet au plus grand nombre de personnes possible de poser leurs questions. Et puisque le registre reste ouvert jusqu'à la fin de la soirée, vous avez la possibilité de vous réinscrire afin de  
75 poser toutes vos questions.

80 Toutes les questions doivent être adressées à la présidente de la commission, donc à moi. Toutes les réponses doivent aussi m'être adressées. Il n'y a donc aucun échange direct entre le public et les représentants municipaux.

85 La commission peut intervenir en tout temps pour obtenir de l'information supplémentaire ou des clarifications. Je m'assurerai que toute question recevra une réponse. Si cette réponse ne peut être donnée au cours de la séance, elle devra être fournie par écrit dans les meilleurs délais et elle fera partie du dossier de documentation accessible au public.

Let me assure those of you who are more at ease in the English language that you will have the opportunity to raise questions in English, and we will make sure that the answer will be given to your full satisfaction.

90 En terminant, j'ai pour tâche principale de favoriser la participation de tout le monde et de  
permettre à tous de bien se renseigner. Pour y arriver, rien de tel qu'un climat serein où les  
échanges se font dans le respect mutuel et la courtoisie. Pour cette raison, je ne permettrai à  
aucun moment aucune manifestation, que ce soit d'approbation ou de désapprobation, ni de  
remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

95

Alors, j'invite dès maintenant madame Céline Topp à prendre la parole.

**Mme CÉLINE TOPP :**

100

Bonsoir! Alors, nous sommes accompagnés ce soir de l'équipe du Bureau du patrimoine  
et de la toponymie et son chef de division, monsieur Jean-François Gravel. Il y a aussi présents  
dans la salle des représentants du Service du développement culturel et de la qualité du milieu de  
vie, dont monsieur Denis Racine, et également monsieur Jean-François Leclerc qui a été  
responsable du chantier sur le patrimoine immatériel au cours de nos travaux.

105

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Topp. Madame Dumas.

110

**Mme ISABELLE DUMAS :**

Bonsoir! La présentation de ce soir va suivre le déroulement qui est montré à l'écran,  
c'est-à-dire qu'on va parler d'abord des grands jalons de l'élaboration du projet de politique; de  
l'objet de la Politique; de ses fondements; de la définition de patrimoine sur laquelle s'appuie le  
projet de politique et des grands axes d'intervention qui sont proposés.

115

Ça fait déjà de nombreuses années que les citoyens montréalais s'intéressent au  
patrimoine et demandent à avoir une Politique du patrimoine. C'est une préoccupation et une  
demande qui s'est cristallisée lors du Sommet de Montréal en juin 2002 quand il y a eu une  
recommandation spécifique faite par l'atelier portant sur la protection de la mise en valeur du  
patrimoine et le développement d'une approche d'aménagement urbain de qualité.

120

Faisant suite à cette recommandation, l'administration a mis sur pied un groupe-conseil  
dirigé par madame Gretta Chambers et composé de personnalités montréalaises, qui ont à leur  
tour préparé un énoncé d'orientation pour une Politique du patrimoine, qui a été déposée au  
printemps dernier. C'est sur les bases des orientations qui étaient dans cet énoncé qu'a été  
élaborée la Politique qui est présentée aujourd'hui.

125

L'objet de la Politique, c'est principalement d'organiser et d'orienter l'action de la Ville et de  
ses partenaires pour favoriser le développement d'une vision collective et d'une responsabilité  
partagée du patrimoine montréalais, et pour faire du patrimoine un levier de développement

130

culturel, social et économique. On parle donc d'une vision commune vers la réalisation de laquelle chacun a son rôle à jouer.

135 Les fondements de la Politique. D'abord, la reconnaissance de la richesse et de la diversité du patrimoine montréalais.

140 Ensuite, une vision intégrée du patrimoine pour un cadre de vie de qualité durable. On veut dire par là que la richesse de notre patrimoine est présente non seulement dans les composantes du patrimoine considéré ponctuellement, mais dans leur combinaison, donc une richesse d'ensemble, non seulement les bâtiments vus comme objets, mais leur histoire, le paysage dans lequel ils s'inscrivent, les traditions qui y sont associées.

145 Troisième fondement, l'acquisition de connaissances, prérequis essentiel à toute intervention en matière de patrimoine.

150 Quatrième fondement, l'importance de l'appropriation collective du patrimoine, appropriation par toute la population, et cinquième fondement, l'importance d'enrichir cet héritage et de le transmettre.

La définition du patrimoine qui est à l'écran nous dit que:

155 *Le patrimoine désigne tout objet ou ensemble naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et le transmettre.*

160 C'est la définition qui a été élaborée par le Conseil du patrimoine de Montréal, définition qui a été reprise dans l'énoncé d'orientation pour une Politique du patrimoine et que, à son tour, le Projet de politique du patrimoine reprend. C'est une définition très large qui permet d'aborder en même temps le patrimoine architectural et urbain, le patrimoine paysager, le patrimoine naturel, le patrimoine archéologique, l'art public, le patrimoine mobilier, c'est-à-dire les collections municipales, la commémoration et le patrimoine culturel immatériel.

165 Ce que nous indique cette définition, ce n'est pas nécessairement que tout ce qui est sur le territoire de Montréal est nécessairement de valeur patrimoniale, mais plutôt que les composantes de notre patrimoine se retrouvent dans une gamme très vaste de composantes de la vie urbaine, y compris des composantes intangibles.

170 Les trois grands axes d'intervention de la Politique nous disent comment la Ville a l'intention d'intervenir et qu'est-ce qu'elle a l'intention de faire.

Premier axe. L'établissement d'un système d'organisation de l'action en patrimoine nous indique comment la Ville souhaite intervenir. Les rôles de la Ville comme propriétaire exemplaire

175 et comme gestionnaire exemplaire nous indiquent ce que la Ville compte faire dans ses rôles de propriétaire et de gestionnaire.

Premier axe d'intervention. L'établissement d'un système d'organisation de l'action en patrimoine, c'est ce qui identifie comment la Ville a l'intention d'intervenir et d'exercer son leadership à l'intérieur de ses propres composantes, donc services corporatifs, arrondissements, sociétés paramunicipales et également avec ses partenaires.

180  
185 Vis-à-vis de ses partenaires, la Ville a deux grands rôles principaux: d'une part, un rôle proactif où elle va solliciter ses partenaires pour prendre des responsabilités ou prendre de plus grandes responsabilités en matière de patrimoine, mais un second rôle tout aussi important qui s'adresse aux nombreux partenaires qui sont déjà actifs en matière de patrimoine où la Ville souhaite leur apporter le meilleur soutien possible.

190 Quand on parle de partenaires ou de participants au système d'organisation de l'action en patrimoine, on parle du citoyen; des instances consultatives telles que le Conseil du patrimoine de Montréal ou, dans les arrondissements, les comités consultatifs d'urbanisme qui sont souvent appelés à se prononcer sur des questions qui ont trait au patrimoine; les partenaires gouvernementaux, donc gouvernement du Canada, gouvernement du Québec, mais également Communauté métropolitaine de Montréal; et les partenaires du milieu, donc universités établissements d'enseignement, autorités religieuses, associations et ordres professionnels, milieu associatif, milieu des archives, musées et lieux de diffusion, milieu des affaires, de la construction, industrie touristique, industrie culturelle et les médias. Pour chacun de ces partenaires, la Politique identifie des enjeux particuliers.

200 Deuxième axe d'intervention, ce sont les actions de la Ville comme propriétaire exemplaire. La Ville possède une vaste gamme de propriétés d'intérêt patrimonial autant par ses bâtiments, ses parcs, ses rues, la trame même de ses rues, des ouvrages de génie, son patrimoine archéologique, ses arbres, son patrimoine naturel. La Ville est également une grande propriétaire d'oeuvres d'art, de collections aussi diverses que des collections scientifiques et archivistiques.

205  
210 Vis-à-vis de ses propriétés de façon générale, la Ville a l'intention de développer une vue d'ensemble et une coordination de ses actions; d'accroître la connaissance de son patrimoine; de susciter l'implication de partenaires pour la soutenir dans son action de mise en valeur et de conservation de son propre patrimoine; et de réserver une place privilégiée au patrimoine dans le budget municipal. On parle donc de la création d'un fonds qui serait réservé spécifiquement à la mise en valeur des propriétés patrimoniales.

215 À l'intérieur de la Politique, il y a des enjeux plus précis qui se déclinent pour le patrimoine bâti, archéologique et paysager, le patrimoine naturel, le patrimoine artistique et le patrimoine mobilier qui sont de propriété municipale.

220 Enfin, dernier axe d'intervention, ce sont les actions très variées de la Ville comme  
gestionnaire. À cet égard, la Ville souhaite encore une fois développer une vue d'ensemble et une  
coordination de ses actions; accroître la connaissance de son patrimoine; mais également  
consolider ses nombreux acquis puisqu'elle a déjà plusieurs actions à son égard en matière de  
gestion du patrimoine, raffiner ses outils de gestion; améliorer l'information et le support au  
citoyen; développer la convivialité des processus reliés à l'obtention d'autorisations et améliorer la  
performance des multiples programmes de subventions ou les compléter par des mesures  
225 incitatives lorsque c'est possible.

230 De façon plus précise à l'intérieur de la Politique, on retrouve des enjeux détaillés, des  
enjeux de gestion où on parle de reconnaissance, de réglementation, de critères d'évaluation,  
d'étude patrimoniale, de modification possible à la *Loi sur les biens culturels*, de mécanismes de  
soutien.

235 On retrouve des enjeux pour le patrimoine bâti, archéologique et paysager, la gestion du  
patrimoine naturel, du patrimoine artistique, les activités de commémoration, le patrimoine  
culturel immatériel, la sensibilisation et également des enjeux reliés à une série de territoires à  
haute valeur patrimoniale.

240 Ceci termine la présentation de ce soir. Si c'est souhaité, il y a un certain nombre de  
présentations plus courtes qui ont été préparées pour permettre de détailler certains des thèmes  
qui sont abordés dans la Politique, donc le rôle de la Ville comme propriétaire, son rôle plus  
particulier comme propriétaire de collections municipales, le rôle de la Ville comme gestionnaire  
exemplaire, le patrimoine archéologique, le patrimoine culturel immatériel, la sensibilisation et le  
Plan d'urbanisme et patrimoine. Merci.

245 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, madame Dumas.

250 Nous allons prendre une courte pause quelques minutes. Donc, nous allons reprendre  
entre 7 h 25 et 7 h 30. Et les gens qui sont intéressés à poser des questions, je vous invite à aller  
à la table d'accueil juste à l'entrée de la salle pour vous inscrire. Alors, à tout à l'heure.

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\* \* \* \* \*

255 **REPRISE DE LA SÉANCE**

**LA PRÉSIDENTE :**

260 J'ai oublié de mentionner tout à l'heure que madame Stéphanie Espach de l'Office de  
consultation publique est également avec nous ce soir. Ça a l'air que j'oublie une personne à tous  
les soirs.



Maintenant, j'aimerais appeler madame Hélène Lamarche à la table des intervenants. Bonsoir, madame Lamarche. Comme vous voyez, il y a deux chaises à la table et si vous voulez venir accompagnée d'une amie, vous êtes bienvenue de le faire.

265

**Mme HÉLÈNE LAMARCHE :**

Bien, écoutez, j'ai un de mes collègues qui a aussi inscrit des questions, peut-être qu'il peut venir directement ou venir un peu plus tard. En tout cas, on verra ça dans le déroulement.

270

Alors, nous sommes un groupe de la Société d'histoire de Lachine. Inutile de dire que Société d'histoire et patrimoine, ça va ensemble; donc, ça explique notre présence ici aujourd'hui. J'aurais, en fait, deux questions. J'en aurais beaucoup, mais je les ramène à deux.

275

Alors, la première porte sur la reconnaissance des territoires à haute valeur patrimoniale qu'on trouve, en fait, en page 69 et qui définit un certain nombre de lieux, le Vieux-Montréal, le mont Royal, etc., et qui ajoute ensuite le parcours riverain dans lequel est inclus le Vieux-Lachine avec d'autres vieux villages un peu partout le long des rives.

280

Alors, ma question est la suivante. Pourquoi Lachine, je devrais dire le Vieux-Lachine, n'apparaîtrait pas au début dans la liste, dans la première liste? La raison étant que tous ces lieux intéressants au plan du patrimoine pour leur ancienneté n'ont pas tous la même importance et n'ont pas tous la même valeur dans le temps.

285

Et dans le cas de Lachine, on a affaire non seulement à un ancien, mais on a affaire à ce que j'appellerais, moi, un partenaire privilégié de Montréal. C'est-à-dire que Lachine, on sait que c'est le point de départ de l'ouest. Tout passe par Lachine. C'est le lieu de ravitaillement, les postes de traite, les fourrures, les expéditions, tout ça étant déjà signalé par des bâtiments que vous connaissez aussi bien que moi, dont je n'ai pas besoin de revenir.

290

Mais ce lien naturel a été, je dirais, magnifié avec la création du canal de Lachine et avec la création aussi du premier chemin de fer qui partait de Montréal pour venir à Lachine. Alors, il ne reste pas de trace de ce premier chemin de fer, sauf le quai qui en garde le souvenir. En fait, tout ça fait que...

295

Et là, c'est délicat ce que je vais dire, je ne voudrais pas que ce soit pris en mauvaise partie. C'est que toutes les villes ou les arrondissements ne sont pas égaux et, dans un sens, la relation Montréal-Lachine est plus importante que celle de Montréal et Sainte-Genève, par exemple, à cause du tracé du canal, du chemin de fer, du fait que, à cause du canal, du chemin de fer, Lachine devient un port fluvial dès le 19e siècle, que Lachine est la première banlieue à s'industrialiser, à s'urbaniser, toujours en liaison avec Montréal, que Lachine a une expertise en matière de patrimoine – et ça, je pense que mon collègue pourra en parler tout à l'heure – une expertise quand même assez ancienne.

300

305 En plus, on a maintenant parmi les équipements culturels de Lachine qui se démarquent, je pense, à bien des égards, on a le premier musée municipal. On a des bâtiments, un complexe industriel qui remonte aux années 1820. Il y a un parc de sculptures qui est assez unique.

310 Donc, si on met tout ça ensemble, si on regarde tout ce que Lachine a à offrir en termes de sites qui sont des rappels ou en termes de bâtiments qui sont construits, bien, on aimerait voir Lachine peut-être se démarquer, en fait, dans les lieux de haute valeur patrimoniale.

315 Et aussi – et ça, j'ai un bémol là-dessus – on a l'impression que le canal Lachine commence à Montréal puis il finit à Montréal et que, passé le bassin de la rue Peel, là, la partie ouest du canal Lachine des fois, elle est un peu, je ne sais pas, un peu dans l'ombre disons. Alors, on aimerait bien voir que le canal Lachine a deux bouts et que les deux bouts soient aussi présents l'un que l'autre.

320 Donc, c'était ma première question.

**LA PRÉSIDENTE :**

325 On va les prendre une par une, madame Lamarche.

**Mme HÉLÈNE LAMARCHE :**

Oui. Bien, c'est ça, la première est finie.

330 **LA PRÉSIDENTE :**

Dans votre question, on sent beaucoup de passion pour l'histoire de Lachine. Je trouve ça...

335 **Mme HÉLÈNE LAMARCHE :**

Ah! oui? Vous avez senti ça?

**LA PRÉSIDENTE :**

340 Ah! oui, c'est fascinant.

**Mme HÉLÈNE LAMARCHE :**

345 Ça doit être vrai d'abord.

**LA PRÉSIDENTE :**

350 Je passerais la question à madame Topp. Est-ce que l'ordonnancement des territoires a un lien avec la valeur patrimoniale qui peut leur être attribuée?

355 Puis je me permettrais de signaler aussi ce qui est cité en page 57 en vue de l'inscription de Montréal sur la liste des sites du patrimoine qui, je pense, met en valeur la partie de Ville de Lachine, si je ne me trompe.

**Mme HÉLÈNE LAMARCHE :**

Oui, mais pas assez.

360 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Topp.

**Mme CÉLINE TOPP :**

365 Alors, on ne peut pas voir d'ordre de priorité ou d'importance dans le fait que la liste commence peut-être par le parcours riverain, qui est peut-être une notion qui est la plus inclusive de l'ensemble des arrondissements de la Ville de Montréal avec l'ensemble de nos noyaux villageois qui ont commencé à composer le départ de cette grande ville.

370 Et bien entendu, Lachine est là à divers titres, bien sûr dans le parcours riverain, mais aussi dans tout l'aspect de la protection du secteur du canal de Lachine qui, dans la Politique, ne s'arrête pas à Montréal, mais bien à Lachine qui fait partie de Montréal, bien entendu. Et on a eu des commentaires importants aussi sur la présence des rapides de Lachine, donc tout cet aspect géographique majeur et lieu aussi de patrimoine naturel.

375

**Mme HÉLÈNE LAMARCHE :**

Ça répond à ma question.

380

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça répond à votre question, madame Lamarche?

385 **Mme HÉLÈNE LAMARCHE :**

Bien, écoutez, je comprends très bien que dans une réunion comme celle-ci, on ne peut pas commencer à débattre point par point. Alors je pense que, disons, on peut aller avec ce qu'on entend aujourd'hui. Mais on souhaite, encore une fois je réitère, et là ce n'est plus une

390 question, c'est un souhait, que le poids patrimonial de Lachine soit pris à sa juste valeur, que ce soit le patrimoine bâti, immatériel, etc.

**LA PRÉSIDENTE :**

395 Je pense que monsieur Archambault aurait une question en rapport avec la vôtre.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

400 En fait, c'est quand madame Chauvin a rappelé que, hier, on avait mentionné la question de la candidature de Montréal au titre de *Ville du patrimoine mondial*, et comme madame Chauvin a ouvert la porte à cette notion-là, si vous me permettez, je demanderais à madame Topp de nous expliquer peut-être rapidement en quoi consiste cette démarche-là et si à quelque part ça rejoint vos préoccupations.

405 **Mme CÉLINE TOPP :**

410 Bon, alors il y a quelque temps, la Ville et la société paramunicipale, la Société de développement de Montréal, ont entrepris une réflexion sur ce qui pourrait être de nature exceptionnelle dans notre ville capable de supporter notre candidature pour *Ville du patrimoine mondial* auprès de l'UNESCO et il y a un document qui a été préparé, qui relève, en fait, toutes les particularités importantes de notre ville.

415 Et le document est disponible sur le site Internet de la Ville et de l'Office aussi à partir, je crois, de maintenant. Et c'est vraiment Montréal plaque tournante. Donc, toute cette notion-là du développement de notre ville avec le port, le canal de Lachine, les rapides, berceau de l'industrialisation, naissance des chemins de fer, des grandes gares, donc, c'est toute cette notion-là qu'on retrouve et c'est ce qui est en consultation présentement pour justement porter notre candidature à l'UNESCO.

420 **Mme HÉLÈNE LAMARCHE :**

425 On se réjouit de ce projet de candidature et on souhaite bonne chance au projet. Alors, on va certainement aller prendre connaissance de tous ces arguments-là. Alors, tant mieux si j'apporte de l'eau au moulin qui roule déjà.

Ma deuxième question?

**LA PRÉSIDENTE :**

430 Bien sûr.

**Mme HÉLÈNE LAMARCHE :**

435 Alors, ma deuxième question, bien, elle s'enchaîne justement un peu sur cette reconnaissance du Montréal patrimonial comme axe de développement, en fait, à travers l'Amérique du Nord et ma question est la suivante.

440 Alors, on parle aussi, bon, des composantes patrimoniales de l'histoire du peuplement, tout ça. Comment se fait-il que dans un document de 86 pages, le mot \*généalogie+ n'apparaît pas une seule fois?

445 J'ai lu le document en travers, en long, en large et on parle de famille; on parle d'appartenance; on parle de commémoration; on parle d'axe de peuplement; on parle de familles souches; on parle de communautés culturelles. Le mot \*généalogie+, qui est essentiel, n'apparaît pas du tout.

Alors, deuxième question, c'était ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

450 C'est une bonne question, ça, madame Lamarche.  
Madame Topp?

**Mme CÉLINE TOPP :**

455 L'angle dans lequel la Politique est travaillée, si vous avez remarqué, premièrement, le système d'organisation du patrimoine, ce que la Ville souhaite, c'est associer des partenaires dans le partage de responsabilités en matière de préservation et de mise en valeur du patrimoine. Et les deux autres axes, c'est l'axe de Montréal, ville propriétaire de biens patrimoniaux de toutes natures et Montréal gestionnaire.

460 La généalogie, c'est quelque chose qui est plus dans le domaine de l'intérêt de la recherche soit personnelle, soit de groupe. Alors, elle est peut-être plus dans le support. Dans le premier axe, on parle du support à des milieux associatifs, à la mise à la disposition des gens de connaissances, d'informations et tout ça, c'est plus couvert dans cette partie-là. Mais j'avoue, c'est vrai que le mot n'est pas identifié.

**Mme HÉLÈNE LAMARCHE :**

470 Le mot n'est pas identifié et c'est d'autant plus étonnant que, en 2003, donc l'année passée, la Ville de Montréal avec d'autres partenaires, on parle de partenariat, a souligné le 350e anniversaire de la Grande recrue qui est arrivée en 1653. La Société généalogique canadienne française a pris une part active, très, très active avec d'autres partenaires, dont la Commission des lieux de mémoire.

475

En fait, on voudrait un bel exemple de différents mouvements qui s'associent à la Ville pour un événement de commémoration et c'est complètement passé sous silence. Alors, de toute façon, il y aura des représentations qui seront faites à ce sujet-là ailleurs.

480 Donc, je n'insiste pas, mais je veux simplement poser la question pourquoi le mot \*généalogie+ n'apparaît pas. Si c'est un oubli, on le comprend; si c'est systématique, on comprend moins.

**LA PRÉSIDENTE :**

485

Madame Topp, pour mieux comprendre, vous avez indiqué que le système d'organisation que vous voulez mettre en place à travers la Politique du patrimoine, il fait appel à la société civile, puis on sait que les sociétés d'histoire s'intéressent souvent à la généalogie.

490

Il y a déjà eu une rencontre d'organisée pour mettre au monde le réseau patrimoine. Est-ce qu'il a été question de généalogie dans cette rencontre-là et quelle place est-ce qu'on peut penser donner, à l'intérieur de ce système d'organisation, à ce volet-là qui est plus mémoriel ou commémoratif et qui dans ce sens-là fait partie de la Politique? Parce que c'est quand même des catégories de patrimoine reconnues. Si je ne me trompe pas, la généalogie, ce serait dans le

495

**Mme HÉLÈNE LAMARCHE :**

500 C'est dans le commémoratif, bien sûr. Maintenant, ça passe par les archives. Donc, on a beau dire que les gens travaillent seuls, les gens ne travaillent pas seuls, ils travaillent à partir d'archives. Et les archives, elles sont à Montréal. On a quand même plusieurs institutions d'archives.

505

On a le département de démographie historique de l'Université de Montréal, qui est un atout international dans la francophonie, alors Montréal n'en est pas propriétaire, mais ce sont des ressources qui pourraient faire, en fait, de Montréal une plaque tournante de généalogie aussi, si on tient compte des ressources qui sont à Montréal.

510

Et là, j'ajouterai, et là je reviens avec la Société d'histoire de Lachine, je vous dirai que mes collègues et moi, par le biais d'Internet ou par n'importe quel autre moyen, recevons chaque année non pas deux, trois, mais des dizaines de demandes de partout au Canada et aux États-Unis de gens qui font de la généalogie et qui veulent savoir: \*Où était la terre de mon ancêtre, là? Elle était où la terre des Barbarie?+ Alors, moi, je leur réponds, ça me fait plaisir: \*Allez au site de l'Hôtel de ville - où nous sommes actuellement - si vous trouvez une carte de Lachine où c'est écrit Hôtel de ville, c'était là la terre de votre ancêtre.+ \*Oui, mon ancêtre, il s'appelait Gauthier.+ \*Allez voir les écluses de Lachine, votre ancêtre était là.+

515

Mais ça ce sont des gens, on parlait maintenant de tourisme, ce sont des gens qu'on pourrait amener à Lachine. On pourrait les amener à Pointe-aux-Trembles aussi, c'est un autre

520 centre important de peuplement. Dans le cadre de rayonnement de diffusion de développement, on aurait qu'à faire un tout petit effort pour attirer ici à Montréal d'un bout à l'autre de l'île tous ces gens éparpillés à travers les États-Unis qui cherchent leur racine actuellement.

525 La France a fait des efforts considérables, l'ouest de la France, pour accueillir les Canadiens qui vont en Aunis, qui vont à Saintonge, qui vont un peu partout chercher des traces de leurs ancêtres. Ici, à Lachine, on pourrait le faire avec beaucoup, beaucoup de plaisir, mais il faudrait quelque part qu'on soit dans le plan d'action du projet patrimoine.

**LA PRÉSIDENTE :**

530 Madame Topp, quelle place pensez-vous pouvoir réserver à ce volet mémoriel dans le système d'organisation du patrimoine?

C'est un système en devenir, le projet de politique qui propose de mettre en oeuvre...

535

**Mme HÉLÈNE LAMARCHE :**

C'est pour ça qu'on en parle maintenant.

540 **LA PRÉSIDENTE :**

Exactement.

**Mme CÉLINE TOPP :**

545

Écoutez, on n'a pas exclu la généalogie, là. C'est que c'est plutôt dans les différentes activités que peuvent faire les groupes associatifs, dont notamment les sociétés d'histoire, mais d'autres groupes aussi. Les regroupements au niveau de la généalogie sont nombreux. Dans le réseau patrimoine qui se met sur pied, il y a des représentants de ce regroupement-là qui participent au réseau. Donc, on prend note là.

550

**Mme HÉLÈNE LAMARCHE :**

Merci.

555

**LA PRÉSIDENTE :**

J'espère que ça répond à vos questions, madame Lamarche?

560 **Mme HÉLÈNE LAMARCHE :**

Les réponses viendront quand la Politique sera adoptée. Actuellement, on est encore au stade des consultations.

565 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Lamarche.

J'inviterais maintenant madame Andra Mc Cartney. Bonsoir, madame!

570

**Mrs. ANDRA McCARTNEY :**

575 Bonsoir! I'm speaking tonight as a resident of Lachine, as an artist and also as a professor at Concordia University. And I noticed in the general definition of \*heritage+ in this booklet that I got here that the identity of Montreal is solidly rooted in its history and yet resolutely turned towards the future. And so it's that connection between history and future that I really want to ask about.

580 On page 47 of the report, in the section titled \*Aux musées et aux lieux de diffusion+, it talks about places of diffusion in terms primarily of a connection with history. And I just want to give a little bit of background here.

585 I had a show at the Musée de Lachine last year from September to December called \*Journées sonores, canal de Lachine+. And this show was based on research that I had done at Concordia University and around the Canal de Lachine. And it was both historical research and contemporary art at the same time. And there was really no other museum in Montreal where I could put on this show because of the connection between history and contemporary art. It really suited the Musée de Lachine and nowhere else.

590 So, my question is, I just would like to know how the policy will account for research in diffusion which integrates history and contemporary art and whether this will be addressed directly on the uniqueness of Musée de Lachine pointed out.

**THE CHAIRWOMAN :**

595

Do you mind if the answer is given to you in French?

**Mrs. ANDRA McCARTNEY :**

600

No, that's fine.

**LA PRÉSIDENTE :**

No? Thank you.

605



Madame Topp, madame McCartney demande comment est-ce que la Politique va permettre d'englober les activités de recherche qui sont plus larges finalement que celles qui ne concernent que l'histoire ou le patrimoine?

610 **Mme CÉLINE TOPP :**

Je demanderais à monsieur Racine peut-être d'apporter des réponses, parce qu'il y a un aspect qui est plus touché, je crois, par la politique culturelle que par la Politique du patrimoine.

615 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Racine, je vous inviterais à venir à la table des représentants de la Ville pour pouvoir vous adresser à la salle.

620 **M. DENIS RACINE :**

Ce n'est pas une question facile, mais tout ce que je peux vous dire, c'est que, en pratique, ça se fait. Il y a eu au Centre d'histoire de Montréal un événement organisé avec la galerie Dare-Dare qui était une expérience faite de mise en valeur du patrimoine avec des artistes contemporains, qui était exactement dans la lignée de ce dont vous parlez. Donc, les musées municipaux sont ouverts à ce genre d'exposition de travail et d'expérimentation.

La Politique n'en parle pas spécifiquement, mais c'est quelque chose qui est tout à fait possible dans le cadre actuel où nous travaillons.

630

**THE CHAIRWOMAN :**

If you allow me to just...

635 **Mrs. ANDRA McCARTNEY :**

Yes.

**THE CHAIRWOMAN :**

640

... ask a secondary question.

Moi, j'aimerais comprendre comment est-ce que ce genre d'activité peut s'inscrire dans la mise en oeuvre d'une Politique du patrimoine. Vous me dites que ce genre d'activité est admissible dans des musées municipaux, mais ce que j'aimerais comprendre, c'est comment est-ce que... parce qu'on peut s'imaginer que la mise en valeur du patrimoine passe par des volets non patrimoniaux parfois. C'est ce que je comprends de la question de madame. Et dans ce sens-là, comment est-ce que ce genre d'activité peut être intégré à même une politique?

645

650 **M. DENIS RACINE :**

La question de madame pose la question de savoir quand est-ce que le patrimoine commence et quand est-ce que l'art contemporain finit. Or, cette question-là est indécidable.

655 Par exemple, la Ville de Montréal, en ce moment et depuis 1996, acquiert des oeuvres d'art des artistes vivants à Montréal, les lauréats des prix François-Houdé, Pierre-Ayot ou Louis-Comtois et constituent un volet actuel de sa collection d'oeuvres d'art. Elle est en train de se constituer un patrimoine à partir d'oeuvres d'artistes contemporains. Donc, la rencontre entre l'art contemporain puis la constitution d'un patrimoine est présente là.

660 Si vous parlez du Musée d'art contemporain de Montréal, c'est un musée d'art contemporain, mais il remonte quand, il se donne lui-même un mandat qui remonte aux automatistes et il fait un lien continu entre l'histoire de l'art et l'activité présente actuellement.

665 Donc, à mon avis, il n'y a pas de problématique particulière à traiter dans la Politique du patrimoine sur cet aspect-là, mais disons que par son travail avec les musées montréalais, avec ce qui est proposé dans la muséologie municipale avec la politique d'acquisition d'oeuvres d'art qui se mène à la Ville de Montréal, avec le type d'exposition assez innovateur dont j'ai donné un exemple, qui se passe au Centre d'histoire de Montréal, tout ça se vit. Et l'expérience que  
670 madame a vécue au Musée de Lachine en est une très intéressante démonstration.

**THE CHAIRWOMAN :**

Mrs. McCartney?

675

**Mrs. ANDRA McCARTNEY :**

I just want to clarify that the exhibition I was talking about was not to do with the history of art, but to do with the...

680

**Mr. DENIS RACINE :**

History.

685 **Mrs. ANDRA McCARTNEY :**

... history of Montreal and of the Lachine canal. And so, I mean, I saw, as I read the report, various points where specific examples were made of, you know, archeological collections and that kind of thing. And I would just like to see the Musée de Lachine be recognized for its  
690 really unique valorization of the history of the area and contemporary art that is often about the history of the area.

695 If you look at the sculptures in the sculpture garden, many of them are about the history of this area and work as a way of sensitizing the population to the history of the area which is exactly what my exhibition was attempting to do as well.

700 So, I think it's different from the kind of gallery show that you would see at the Musée d'art contemporain, because that is really to do with the history of art whereas I'm talking about the history of this area.

**LA PRÉSIDENTE :**

705 Je trouve intéressant l'exemple de madame qui est d'utiliser le volet de sensibilisation au patrimoine à travers l'expression artistique, et je pense que ce n'est pas du tout exclu de la Politique. Est-ce que je me trompe?

**M. DENIS RACINE :**

710 Ce n'est pas exclu de la Politique. C'est juste que ça n'est pas traité spécifiquement, puisque ce qu'il faut, c'est qu'il y ait des artistes qui mènent cette démarche-là. Mais ils sont les bienvenus non seulement au Musée de Lachine, mais je peux nommer le Centre d'histoire, je peux nommer l'Écomusée du fier monde et la Société du Château Dufresne. Ce sont des endroits où il y a à la fois un traitement, une thématique et des missions qui sont ouverts à traiter l'histoire et qui sont ravis de faire des liens avec l'art contemporain et les pratiques les plus actuelles.

715 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Archambault?

720 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

725 Oui. Si je comprends ce que madame McCartney semblait nous proposer, c'est non seulement de l'autoriser mais de le favoriser, et de faire en sorte que le Musée de Lachine soit un de ces fers de lance-là, qu'on lui donne une vocation particulière, non pas juste d'être permissif, mais d'être proactif, si je vous ai bien compris.

**Mme ANDRA McCARTNEY :**

Oui, c'est ça, exactement.

730 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Oui.

735 **LA PRÉSIDENTE :**

Et le Musée de Lachine en particulier parce qu'il en a déjà fait une de ses fonctions ou pour quelle raison particulière?

740 **Mrs. ANDRA McCARTNEY :**

I think it's so well developed in its integration of history and contemporary art that has a historical approach, I guess.

745 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, ce serait une spécificité du musée historique de Lachine?

**Mrs. ANDRA McCARTNEY :**

750

Yes.

**THE CHAIRWOMAN :**

755

Okay?

**Mrs. ANDRA McCARTNEY :**

Okay.

760

**THE CHAIRWOMAN :**

Do you have another question?

765

**Mrs. ANDRA McCARTNEY :**

No, that was it. Thank you.

**THE CHAIRWOMAN :**

770

I hope we've answered to your satisfaction.

**Mrs. ANDRA McCARTNEY :**

775

Yes. Thank you very much.

**LA PRÉSIDENTE :**

780           Merci beaucoup. N'oubliez pas que vous avez la possibilité de vous réinscrire si vous avez d'autres questions.

J'inviterais maintenant monsieur François Sénécal-Tremblay. Bonsoir, monsieur!

**M. FRANÇOIS SÉNÉCAL-TREMBLAY :**

785           Bonsoir! Je suis ici comme résidant de Lachine et de Montréal et aussi comme membre du Comité pour la fondation du Musée de Lachine. Ma première question est une question que je vous pose mais qui est plutôt matière de réflexion.

790           À la page 44 et 47 du document, on parle des partenariats gouvernementaux. Par contre, depuis l'entrée en fonction du gouvernement libéral, les musées municipaux, et ça touche de très près le Musée de Lachine, font l'objet de coupure au niveau de leur fonctionnement. Et bientôt, ces musées-là ne seront plus éligibles à des budgets de fonctionnement de cette source-là, ce qui aussi pourrait les priver de services de restauration, au sens de conservation du Québec, 795  
auxquels actuellement ils ont accès. Et la collection de Lachine a une grosse collection en entrepôt qui a effectivement besoin de ces accès à des fonds de ce genre-là, à des fonds de fonctionnement.

800           Je ne pense pas que la Ville... Est-ce que la Ville va se positionner sur le désengagement en matière du financement du patrimoine par le gouvernement du Québec.

**LA PRÉSIDENTE :**

805           J'avais compris que c'est depuis la dernière élection fédérale. Ce sont des budgets qui viennent du gouvernement du Québec dont vous parlez?

**M. FRANÇOIS SÉNÉCAL-TREMBLAY :**

810           Moi, je parle de budgets du gouvernement du Québec.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je m'excuse, j'avais mal compris.

Madame Topp.

815

**Mme CÉLINE TOPP :**

820           On connaît cette situation-là. Je pense que la Ville a eu l'occasion de faire des représentations auprès du ministère de la Culture et des Communications. Maintenant, on souhaite, comme vous l'avez noté dans le cadre du système d'organisation du patrimoine, que

les gouvernements prennent en compte les orientations de la Ville et agissent pour soutenir les objectifs, qu'ils partagent les objectifs de la Ville et les soutiennent.

825 Et au niveau des musées et des lieux de diffusion, c'est sûr qu'on demande d'inciter les partenaires gouvernementaux à maintenir leur soutien au développement et à l'amélioration continue des collections et de la conservation des collections pour nos musées. Alors, c'est à la page 47.

**LA PRÉSIDENTE :**

830

Madame Topp, pouvez-vous nous éclairer sur la situation? Moi, je ne la connais pas. Le désengagement du gouvernement du Québec, c'est par rapport à certains types d'activités muséales et de collection?

835 **Mme CÉLINE TOPP :**

Je demanderais à mon collègue aussi du développement culturel de peut-être venir donner des précisions.

840

Je comprends que c'est une question de définition de types de musée et que les musées ont différents statuts, et que les statuts municipaux de certains musées sont... monsieur Racine va compléter.

**M. DENIS RACINE :**

845

Ce qui s'est passé, c'est que le Musée de Lachine recevait du soutien du ministère de la Culture dans le cadre d'un programme qui s'adresse aux organismes à but non lucratif et non pas aux musées dits municipaux et, à un moment donné, le ministère de la Culture a décidé de couper ces subventions-là dans treize municipalités, douze ou treize municipalités du Québec, dont Montréal.

850

La Société des musées québécois a inscrit un protêt devant ce geste et le maire de Montréal a écrit une lettre à la ministre de la Culture exprimant son inquiétude devant ce geste-là qui était fort nuisible au fonctionnement du Musée de Lachine.

855

Il y a eu un échange de lettres entre l'Hôtel de ville et le ministère de la Culture, qui s'est conclu sur une ouverture dans le cadre de la négociation du contrat de ville et dans le cadre plus global des accords sur le développement culturel à conclure entre la Ville et le gouvernement du Québec dans ce contexte-là de prendre en compte les besoins des musées montréalais parmi les autres besoins en patrimoine et en culture.

860

Donc, c'est un dossier ouvert et nous en sommes très conscients.

**LA PRÉSIDENTE :**

865

Monsieur Racine, vous avez parlé \*dans le cadre du contrat de ville+, ça c'était négocié avec le gouvernement précédant. Est-ce que vous parliez de l'entente MCC-Ville ou contrat de ville?

870

**M. DENIS RACINE :**

Oui, c'est ça, je pense.

**LA PRÉSIDENTE :**

875

L'entente?

**M. DENIS RACINE :**

880

L'entente MCCQ-Ville.

**LA PRÉSIDENTE :**

Qui vient à échéance?

885

**M. DENIS RACINE :**

Qui vient à échéance. Elle est négociée en ce moment.

890

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a d'autres organismes qui supportaient des infrastructures d'accueil? Comme le Musée de Lachine, vous me dites que c'était essentiellement supporté par un organisme à but non lucratif. Est-ce qu'il y a d'autres situations qui sont similaires sur le territoire de l'île?

895

**M. DENIS RACINE :**

Non, c'était le seul impact que cette décision-là avait à Montréal. Mais au Québec, il y avait une douzaine de municipalités où des musées municipaux comme le Musée de Lachine étaient touchés.

900

**LA PRÉSIDENTE :**

905

Est-ce que le Musée de Lachine souhaite obtenir un statut de musée municipal de façon à éviter ce genre de... il a le statut, sauf que la subvention est à un organisme...

**M. DENIS RACINE :**

910 C'est à cause de son statut municipal qu'il a été coupé.

**LA PRÉSIDENTE :**

915 J'avais cru comprendre que c'était à cause du fait que c'était un organisme à but non lucratif.

**M. DENIS RACINE :**

920 Non. La ministre a décrété que désormais elle ne tolérerait plus que des musées municipaux viennent s'abreuver à une source qui était réservée à des OSBL.

**LA PRÉSIDENTE :**

925 Le Centre d'histoire de Montréal, est-ce que c'est considéré comme un musée municipal?

**M. DENIS RACINE :**

930 Ça fait partie de la structure de la Ville comme une Maison de la culture. Ça n'a pas de lettres patentes.

**LA PRÉSIDENTE :**

935 Donc, finalement sur le territoire du Québec, il y avait peu de musées dits municipaux, si je comprends bien. Ils ont souffert d'une...

**M. DENIS RACINE :**

940 Je ne sais pas combien il y a de musées municipaux au Québec au total, mais il y avait, d'après le communiqué émis par la Société des musées québécois, onze ou douze municipalités au Québec qui étaient touchées par cette mesure-là de la ministre. Donc, il y avait des musées municipaux qui recevaient des subventions du ministère de la Culture, même s'ils étaient municipaux. Or, les programmes n'étaient pas faits pour ça et, à un moment donné, ils ont fait le ménage. Ils ont été plus rigoureux, sauf que ça a tranché dans le vif.

945 **LA PRÉSIDENTE :**

Il n'y a pas vraiment eu de transition.



**M. DENIS RACINE :**

950

Une différence de 10, 15 ou 20 000 \$ pour un musée comme le Musée de Lachine fait une grosse différence. Ça peut vouloir dire engager une personne ou pas l'engager, tenir une activité ou pas la tenir.

**LA PRÉSIDENTE :**

955

Est-ce qu'il y a des mesures qui sont spécifiquement prévues dans la Politique du patrimoine ou la Politique de développement culturel pour pallier à cette situation-là?

**M. DENIS RACINE :**

960

Il est question quelque part, je n'ai pas le plan en tête, mais dans les négociations avec les grands partenaires gouvernementaux, page 47...

**Mme CÉLINE TOPP :**

965

Ce qu'on mentionnait tantôt, page 47.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

970

Est-ce que Lachine est le seul arrondissement de Montréal qui a souffert de ça ou, sur le territoire de Montréal, il y en a d'autres?

**M. DENIS RACINE :**

975

Oui, c'est juste Lachine.

**LA PRÉSIDENTE :**

980

Est-ce que ça répond à votre question?

**M. FRANÇOIS SÉNÉCAL-TREMBLAY :**

985

Oui, oui, absolument.

**LA PRÉSIDENTE :**

En avez-vous une deuxième?

990

**M. FRANÇOIS SÉNÉCAL-TREMBLAY :**

Un deuxième point. Encore c'est plutôt de la matière à réflexion. À la page 54.

995 Le Musée de Lachine est un musée assez particulier, beaucoup d'animation à l'extérieur, les sculptures, etc. C'est très participatif. Et on parle de réaliser des projets de diffusion et d'éducation. Il y a beaucoup d'éducation qui se fait via le Musée de Lachine, mais il y a beaucoup d'éducation qui se fait via l'animation. Il y a l'école de fouilles archéologiques. Et un mot qui, d'après moi, manque un peu là-dedans, c'est éducation et animation, qui est important, parce que Lachine a vraiment une vocation assez unique, je crois, de cette façon-là.

1000 Et aussi, on parle de diffusion. Le Musée de Lachine est un musée reculé à l'extérieur du centre-ville de Montréal et quels outils seraient possibles pour la promotion? Quand on parle de diffusion, est-ce qu'on inclut promotion?

1005 Le Musée de Lachine souffre un peu du fait qu'il est à l'extérieur du coeur urbain où se retrouvent tous les musées, il est facile de voyager. Il n'y a pas de métro etc. Nous, on est éloignés. Alors, on parle d'animation comme un mot peut-être qui manque, qui est très unique peut-être à Lachine, mais pas nécessairement exclusif à Lachine, et aussi à la promotion du Musée de Lachine avec tout son patrimoine.

1010 **LA PRÉSIDENTE :**

La Corporation du pôle des rapides fait la promotion du Musée de Lachine dans ses dépliant?

1015 **M. FRANÇOIS SÉNÉCAL-TREMBLAY :**

1020 Oui, oui, ils le font. C'est qu'on parle de diffusion. On parle ici de Maison de la culture, chose que Lachine n'a pas. On parle de certaines structures qui sont très montréalaises. Et je me questionne un peu pour savoir comment ces maisons de la culture, ces autres réseaux vont appuyer le petit Musée de Lachine qui est un peu à l'extérieur.

1025 Moi, je suis un résidant du Grand Montréal. J'ai vécu un peu partout dans tous les arrondissements, fusionnés, défusionnés, etc. Alors, je vois un peu une problématique en termes que... le Musée des beaux-arts de Montréal, tout le monde connaît et c'est assez facile d'attirer les gens, etc. Comment on va faire pour la promotion du petit Musée de Lachine?

**LA PRÉSIDENTE :**

1030 Une chose qui me frappe dans votre question, monsieur Sénécal-Tremblay, et c'est peut-être une mauvaise interprétation, mais vous avez l'air de nous indiquer que les activités qui se tiennent au Musée de Lachine touchent aussi à la culture, qu'il y aurait quasiment un volet Maison de la culture au Musée de Lachine dans sa mission de sensibilisation et d'appropriation de connaissances par diverses formes d'activités qui ne sont pas nécessairement traditionnellement muséales.

1035

**M. FRANÇOIS SÉNÉCAL-TREMBLAY :**

1040 Je dirais oui, sur certains lieux qu'ils ont, la maison LeBer-LeMoyne, etc., c'est à la fois des musées, mais c'est à la fois un centre presque d'éducation. C'est une des premières maisons à Lachine et etc. Et c'est plus qu'historique, c'est éducation.

1045 L'école de fouilles archéologiques est un bon cas d'un transfert d'information de musée à école, à éducation, animation et ce serait des choses à faire de la promotion.

**LA PRÉSIDENTE :**

1050 Madame Topp, comment réagissez-vous à cette proposition d'élargir un peu les moyens de sensibilisation, par exemple en incluant nommément l'animation ou des ateliers d'animation extérieurs?

**Mme CÉLINE TOPP :**

1055 Je pense que c'est plutôt une question de vocabulaire peut-être qui n'a pas été utilisé, mais c'est tout à fait au coeur de la Politique, d'autant plus que toute cette mise en valeur des institutions municipales est très importante. Puis c'est peut-être juste une question de vocabulaire que vous ne retrouvez pas, mais c'est au coeur des volontés ou des objectifs de la Politique.

**M. FRANÇOIS SÉNÉCAL-TREMBLAY :**

1060 Parfait.

**LA PRÉSIDENTE :**

1065 Merci, monsieur Sénécal-Tremblay. Ah! monsieur Archambault. Restez, monsieur Sénécal.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

1070 C'est parce que votre dernière remarque touchant la spécificité ou le rayonnement du Musée de Lachine, c'est parce qu'il s'agit donc d'un équipement à caractère supralocal. Ce n'est pas uniquement à l'usage des résidents de Lachine, c'est véritablement un équipement qui sert à l'ensemble de la collectivité montréalaise. Et puis je voudrais peut-être en profiter pour soulever auprès de madame Topp toute cette question de la présence des équipements à caractère de la  
1075 Ville à l'intérieur d'un arrondissement.

1080 Parce qu'on fait souvent la distinction entre les activités ville et les activités d'arrondissement, et on a tendance à s'imaginer de l'extérieur que toutes les activités ville se font au centre, puis dans les arrondissements, c'est uniquement des équipements d'arrondissement.

Je ne sais pas s'il y a beaucoup d'équipements de ce type à travers le réseau montréalais. Au niveau des parcs, par exemple, il y a les parcs-nature, des choses comme ça. Mais comment est-ce que ça se coordonne? Comment est-ce que ça s'organise? Parce qu'évidemment, il y a une dimension très locale aussi, mais il y a une dimension métropolitaine. Comment est-ce que vous réconciliez ça dans vos priorités?

1085

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Topp ou monsieur Racine?

1090

**M. DENIS RACINE :**

Un élément d'information que je peux apporter, c'est que lorsqu'il y a eu une réorganisation municipale, le Musée de Lachine, qui était à la Ville de Lachine, est devenu un musée métropolitain, montréalais de plein droit, même s'il est un peu excentré, et il y a un arrangement administratif en vertu duquel l'administration courante du Musée de Lachine est déléguée à l'arrondissement, mais ça demeure un musée métropolitain.

1095

Et effectivement, les mesures de présentation à la population montréalaise comme étant un tout et un réseau intégré où qu'il soit sur le territoire, c'est une préoccupation de la Politique et on en parle justement dans ces pages-là. Et c'est ça qu'il s'agit de faire.

1100

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Et au niveau du financement, bien sûr, ça doit suivre son cours?

1105

**M. DENIS RACINE :**

Oui. Il y a d'intéressantes - je dirais que le Musée de Lachine a déjà commencé à profiter un petit peu de sa nouvelle situation.

1110

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

D'accord.

1115

**M. FRANÇOIS SÉNÉCAL-TREMBLAY :**

Merci beaucoup.

1120 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci à vous.

J'appelle maintenant monsieur Guy Landry. Bonsoir, monsieur Landry!

1125 **M. GUY LANDRY :**

Bonsoir, madame. Alors, Guy Landry, Société du patrimoine d'expression du Québec. J'aurais deux questions, madame la présidente.

1130 Les besoins en patrimoine immatériel sont considérables à Montréal et il faut conserver cette richesse pour contribuer à bâtir une identité montréalaise et valoriser la diversité culturelle ainsi que la cohésion sociale. L'énoncé politique du groupe-conseil recommandait à la Ville de se doter de lieux tels que les centres du patrimoine d'expression adéquats pour la pratique culturelle, la documentation, la recherche, la formation, la transmission du patrimoine immatériel.

1135

Avant de poser ma question, je vais vous dire qu'ici, à Lachine, nous avons un Centre du patrimoine d'expression exemplaire. Les Éclusiers de Lachine, qui sont un groupe ici qui est établi, en collaboration avec la Ville, utilisent un sous-sol d'église et qui a été adapté, vraiment adapté pour la pratique culturelle. Il est adapté pour un groupe.

1140

Idéalement, je veux dire, il serait souhaitable qu'à Montréal... et dans notre recommandation qui avait été faite au groupe d'experts qui a préparé l'orientation, il avait été recommandé des centres du patrimoine qui pourraient intégrer un certain nombre de groupes de communautés, étant donné qu'à Montréal il y a plus de 300 groupes qui existent, qui font des activités en patrimoine immatériel.

1145

Alors, je dis ça aussi parce qu'il y a deux semaines, nous avons eu un atelier de discussion et on a mis ensemble trois groupes qui avaient des conditions différentes. On a mis les Éclusiers de Lachine, qui était exemplaire, on a mis un groupe mexicain, qui lui était vraiment dans des conditions atroces pour pouvoir conserver ses traditions, et on a mis un groupe dans le milieu qui, lui, avait fait une entente mais qui était aussi sur le bord de dire: \*On va laisser tomber. Comme bénévoles, on fait du travail, puis on tente de conserver notre tradition grecque+ et on se retrouvait vraiment avec une situation de trois groupes différents.

1150

1155

C'est la même chose pour les groupes québécois francophones qui sont ici à Montréal, qui n'ont vraiment pas de conditions pour pouvoir conserver la tradition francophone ici à Montréal, des groupes de danse, des groupes de musique qui sont obligés de se trouver des sous-sols, de se trouver des endroits un peu partout pour venir à bout de faire cette pratique culturelle.

1160

Je dois dire aussi que la Ville de Montréal, vous savez, il y a eu des modifications dans les dix, vingt dernières années qui se sont produites où les centres de loisirs étaient dirigés par la Ville de Montréal et ils ont été confiés maintenant aux comités de loisirs. Alors, ce sont maintenant des comités de loisirs à peu près dans tous les centres de loisirs qui font la gestion. Et

1165 là, on se rend compte que tout l'aspect de la pratique culturelle a diminué d'une façon considérable à travers la Ville de Montréal.

Je veux dire, les comités de loisirs, bon, les madames et les messieurs qui s'occupent des comités de loisirs, bon, ils disent: \*C'est important d'avoir notre club de hockey, notre club de soccer+ mais quand il s'agit de dire: \*Bien, on va faire un peu d'artisanat, on va faire un  
1170 peu...+, là, on sent qu'il n'y a pas une volonté. Enfin, s'il n'y a pas quelqu'un dans le comité de loisirs qui dit: \*Je veux absolument parce que mes enfants ont besoin de ça+, on ne le retrouve pas.

Alors, donc, ma question, madame la présidente, est: pourriez-vous nous expliquer  
1175 pourquoi nous ne retrouvons pas cette orientation dans la Politique du patrimoine?

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous m'avez un peu perdue, là, monsieur Landry, parce que je ne sais pas de quelle  
1180 orientation vous voulez parler. C'est-à-dire, l'orientation de favoriser le patrimoine d'expression?

**M. GUY LANDRY :**

Non, pas du tout. L'orientation qui avait été proposée, c'était la mise sur pied de centres  
1185 de patrimoine d'expression à travers Montréal.

**LA PRÉSIDENTE :**

Pour le bénéfice de la commission et du public, avant de transférer la question du côté  
1190 des représentants de la Ville, vous me dites que ce sont les comités de loisirs qui font maintenant la gestion de quoi?

**M. GUY LANDRY :**

1195 Des centres de loisirs.

**LA PRÉSIDENTE :**

Des centres de loisirs.

1200

**M. GUY LANDRY :**

Oui.

1205 **LA PRÉSIDENTE :**

En termes d'allocation budgétaire, de location des salles, des calendriers d'activités?

1210 **M. GUY LANDRY :**

Exactement, oui. La Ville fournit les locaux et le comité de loisirs développe la programmation.

1215 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça, évidemment, on sait que ça relève plus du domaine des activités de loisirs et culture. Mais on comprend que pour le patrimoine immatériel, la question est: la recommandation du groupe-conseil, qu'en est-il advenu dans le projet de politique?

1220 **Mme CÉLINE TOPP :**

Alors, peut-être là aussi, c'est l'utilisation du vocabulaire qui se reconnaît moins bien là. On n'a pas utilisé le terme: Centre de patrimoine d'expression.

1225 Par contre, à la page 67 de la Politique, on a une orientation qui vise à soutenir et accompagner les démarches des organismes en patrimoine immatériel pour obtenir des locaux administratifs, de recherche, de documentation, de formation, de pratique, de transmission et de spectacle adaptés à leurs besoins.

1230 Donc, je comprends qu'on est allé à l'objectif sans lui donner une appellation telle que vous l'avez fait.

**M. GUY LANDRY :**

1235 Je n'ai pas de problème avec l'appellation patrimoine d'expression. Je trouve que dans la recommandation que vous avez faite, vous avez affaibli l'orientation qui a été faite au niveau d'un énoncé politique. Vous avez dit: \*soutenir et aider dans la démarche+, alors que dans l'énoncé, il était question de créer des centres du patrimoine. Ce qui m'apparaît très différent, soutenir et aider, en tout cas dans ma perception à moi. Alors, c'est pour ça que je posais la question. C'est un affaiblissement de la position qui avait été prise par le groupe-conseil.

1240 **LA PRÉSIDENTE :**

1245 Monsieur Landry, vous dites que la gestion des centres de loisirs est maintenant donnée aux comités de loisirs. Mais parallèlement, vous nous dites qu'il y a au moins 300 organismes dans le patrimoine d'expression.

**M. GUY LANDRY :**

1250 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1255 Pourquoi ces organismes-là ne sont-ils pas représentés sur les comités de loisirs?

**M. GUY LANDRY :**

1260 Il y a une réponse très simple. Les comités de loisirs, en général, sont des comités catholiques francophones. Les groupes du patrimoine d'expression, 280, qu'on représente, sont des communautés culturelles. Ce sont des gens qui ont divers types de religion. Alors, je veux dire, il n'y a pas eu cette intégration sociale à l'intérieur de l'utilisation des centres de loisirs qui a été faite. Alors, je veux dire, un certain nombre se sont tournés vers la construction de centres.

1265 Si on prend l'exemple, je ne sais pas, moi, de la communauté arménienne, ils ont construit leur centre de loisirs, ils ont construit leur école, ils ont construit leur église et ils se sont installés, parce qu'il n'y avait pas une pensée qui visait à l'intégration et à un certain intérêt de cohésion sociale dans notre société.

1270 Je veux dire, Toronto s'est bâti comme ça. Je veux dire, si vous allez à Toronto, vous allez trouver des ghettos un peu partout autour de la ville où les communautés s'organisent.

1275 Il m'apparaît important que la Ville dans une vision d'avenir pense comment elle pourrait, à travers le patrimoine d'expression comme exemple, intégrer, voir qu'il y ait une cohésion sociale, que les groupes apprennent à travailler ensemble. C'est une question, une remarque, quoi.

**LA PRÉSIDENTE :**

1280 J'aimerais quand même poser une question à madame Topp à ce sujet-là.

1285 On a parlé hier des recoupements entre la Politique du patrimoine et la Politique de développement culturel. Je pense qu'on a ici un exemple d'activité qui chevauche à la fois les deux orientations. Comment est-ce que, encore une fois, vous allez conjuguer ce recoupement entre les activités qui, à la fois, sont des expressions du patrimoine mais qui se retrouvent surtout en termes d'organisation du côté de la culture et du loisir.

**Mme CÉLINE TOPP :**

1290 Mais comme on a eu l'occasion de l'exprimer, d'abord, c'est assez récent et c'est, je pense, tout à fait nouveau que dans une Politique du patrimoine la notion de patrimoine immatériel



est introduite. On a une volonté de bien camper, de bien définir ce qui va être pris, déterminé comme étant du patrimoine immatériel.

1295 Et à cet égard-là, je veux dire, les rôles de support aux groupes, que leur activité soit à 100 % du patrimoine culturel immatériel, ou à 40 %, là, je pense que les programmes ne feront pas une telle coupure. Ce ne serait, de toute façon, pas raisonnable de penser à ça, là.

1300 Donc, c'est pour ça qu'il y a comme un effet de miroir entre la Politique culturelle et la Politique du patrimoine sur toute cette question de favoriser la cohésion, tout cet aspect multiculturel, de promotion d'accès aux cultures et tout ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

1305 Madame Beudet.

**Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

1310 Hier, on a parlé quand même assez longuement du patrimoine immatériel. Je ne sais pas si monsieur Landry était là à la session d'hier soir?

**M. GUY LANDRY :**

1315 Non, je n'étais pas là, mais j'en ai entendu parler.

**Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

1320 Ce que j'avais compris, c'est que le Service de la culture et des loisirs se serait intéressé plus au patrimoine d'expression, alors que le Bureau du patrimoine reverrait la définition plus large du patrimoine immatériel qui comprend les données ethnologiques, la toponymie, tout ce qui regarde la médecine populaire, etc.

Est-ce que j'ai bien compris ou si on reprend le débat à nouveau ce soir?

**Mme CÉLINE TOPP :**

1325 Écoutez, peut-être qu'on essaie peut-être rapidement de vouloir associer des gestes ou des actions à des structures, ce que la Politique ne fait pas. Je veux dire, il n'appartiendra pas au Bureau du patrimoine de faire une définition du patrimoine immatériel. C'est une action qui est proposée dans la Politique et qui va appeler tout un ensemble de services municipaux, d'arrondissements, du milieu associatif aussi dans ce travail-là de définition, de repérage et d'enrichissement de notre connaissance sur le patrimoine immatériel. Donc, il ne faudrait pas essayer de camper les actions avec des structures administratives.

1330

**Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

1335

Mais dans l'application de la Politique, il faudra établir des modalités. Il faudra finalement créer des priorités dans ce qui sera couvert. Alors, c'est évident qu'il va y avoir certaines choses qui vont être divisées entre les services ou qui vont être tout regroupées sous un service.

1340

Mais éventuellement, quand l'exercice des priorités à établir \*on s'occupe de quoi au niveau du patrimoine immatériel+ est fait, il y aura une mise en oeuvre de ce qu'on aura retenu.

**Mme CÉLINE TOPP :**

1345

Bien sûr. Là, on est à l'étape des orientations. Une politique propose un cadre, propose des orientations, des objectifs. Mais par la suite, la Ville se dotera de plan d'action pour la mise en oeuvre des orientations et objectifs de sa Politique.

1350

Et dans le suivi de cette mise en oeuvre là, une commission du Conseil municipal de la Ville se penchera à chaque année pour évaluer les résultats atteints et suggérer des pistes pour le plan d'action de l'année suivante. Et c'est cet enrichissement-là d'un travail en réseau, je dirais, qui va être le coeur de la mise en oeuvre de la Politique.

**Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

1355

Pour bien comprendre la question de monsieur Landry, c'est que la position de la Ville est plus à l'effet de soutenir dans le futur, peu importe ce qui aura été établi comme priorité, plutôt que de créer, c'est ça qu'on doit comprendre, que de créer des centres d'expression?

1360

**Mme CÉLINE TOPP :**

1365

Je pense que la phrase qui est là est plus générale, c'est-à-dire qu'on identifiait un moyen. Il avait été proposé un moyen auprès du groupe-conseil de madame Chambers, qui était de créer ces centres de patrimoine d'expression. On a retenu plutôt \*soutenir et accompagner+ pour ouvrir de plus vastes moyens ou solutions. Ça pourrait être...

1370

Je pense que monsieur Leclerc a eu l'occasion hier d'indiquer que, pour certains groupes, telle solution sera préférable; pour d'autres, ce sera d'autres moyens de soutien. Il s'agit d'identifier ces besoins-là et d'essayer d'y répondre le mieux possible.

1375

**M. GUY LANDRY :**

Peut-être une remarque dans ce que vous avez dit qui concernait hier, madame. Le modèle que nous avons de structuration à la Ville a déterminé de la façon qu'ils vont procéder. Je dois dire que ce modèle-là n'est pas le seul et unique qui existe au monde. Si on s'en va en Pologne, si on s'en va en Hongrie, si on s'en va dans plusieurs autres pays, on va voir que les ethnologues travaillent avec les gens qui pratiquent, qu'on ne fait pas des mondes divers.

1380 Je veux dire, un des problèmes que nous avons, les communautés culturelles qui arrivent  
ici considèrent comme un tout leur patrimoine et non pas comme des disciplines. Notre esprit  
français a fait que nous avons divisé ça en discipline, en culture, en patrimoine, en modèle et, à  
ce moment-là, quand on arrive pour intervenir, bien, il y a toujours des problèmes parce qu'on dit:  
\*Mais là, vous n'êtes pas dans la culture. Mais là, vous n'êtes pas dans le loisir, mais vous êtes  
dans le milieu+, mais dans le milieu, il n'y en a pas. Ça fait que ça pose toute une série de  
1385 problèmes, de types d'interventions.

1390 Peut-être qu'il faudrait qu'on soit créatif en termes de trouver des façons d'intervenir. Ça,  
c'est une remarque concernant où on dit: \*Chaque service actuellement s'occupe de certaines  
choses.+

1395 J'aurais une deuxième question, si vous permettez, qui rejoint celle-là et qui touche un  
peu toute la question de la définition. Dans la section sur le patrimoine culturel immatériel, il est  
mentionné que les définitions qui sont faites sont larges et parfois difficilement transposables au  
contexte urbain, à la culture spécifique du patrimoine immatériel montréalais.

1400 Je vais vous dire, l'UNESCO a adopté une définition qui permet d'identifier des disciplines.  
Comme exemple, parce qu'on est Français puis on travaille par discipline, là, ils ont dit: \*Bon,  
le patrimoine immatériel, entre autres, ça comprend la danse, le chant, les langues, les  
traditions, la musique, les métiers traditionnels, les savoir-faire, les contes, les légendes, ainsi  
1405 que d'identifier – maintenant l'UNESCO est allé beaucoup plus loin – d'identifier des lieux de  
patrimoine immatériel+ et ils identifient des événements qui représentent le patrimoine immatériel.

1410 Alors, je veux dire, on est parti d'une définition. Alors, déjà, si on prend ce que  
l'UNESCO a donné pour tenter de dire où on va intervenir dans notre esprit français, bien, on a  
quand même des pistes qui m'apparaissent importantes. Elles sont là dans la définition de la  
recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire.

1415 Je continue en disant que des pays et des villes tels que Québec, prenons l'exemple de  
Québec, ont identifié le patrimoine immatériel et pris des mesures pour le protéger, le transmettre.  
Alors, je veux dire, et ça, dans plusieurs pays, il y a des mesures qui ont été prises. Si on prend  
comme exemple, on n'a jamais parlé ici des trésors nationaux, mais certains pays reconnaissent  
des individus comme étant des trésors nationaux à cause de leur savoir, ce qu'ils ont apporté.

1420 Alors, le patrimoine immatériel, je veux dire, si on le prend à travers les disciplines, les  
événements et les lieux, on peut certainement en arriver à le préciser. Et dans une ville comme  
ici, il faut se poser la question, je veux dire, comme exemple: qu'est-ce qu'on veut inclure dans  
la Politique du patrimoine et particulièrement le patrimoine immatériel.

1425 Et ce qu'on se rend compte, et je dois dire que, bon, on va revenir, nous, quand on va  
faire nos remarques face à ça, mais je veux dire, toute la question du patrimoine immatériel dans  
ce document-là est celle qui est la moins documentée. On parle d'événements. On dit: \*Bon, il y

a eu une évolution à Montréal.+ On parle des bâtiments, on parle de lieux. Et je veux dire, qu'est-ce qui a fait, mettons comme exemple, que notre musique traditionnelle québécoise comprend la musique irlandaise, la musique écossaise, des pas français, et ils arrivent à une combinaison?

1425 Qu'est-ce qui a fait ça?

Et comment ça se fait qu'on ne retrouve pas dans une politique semblable ces points qui permettent de dire que notre culture a changé, que notre patrimoine est après changer, qu'on ne mange pas comme on mangeait auparavant parce qu'il y a plusieurs personnes qui nous ont apporté un patrimoine qui était différent. Alors, dans ce sens-là, bon, il y a peut-être une bonne réflexion à faire pour plus le documenter. Et c'est ce que nous allons tenter de faire dans nos recommandations.

1430

Donc, j'en arrive à ma question. Et pourquoi la Politique ne s'inspire pas de ces expériences et du potentiel montréalais? Parce qu'on sait qu'actuellement, à Montréal, on est rendu à 40 % de communautés culturelles. Pourquoi on ne s'inspire pas de ça pour prendre des mesures adéquates pour le protéger ce matériel-là, le conserver, le transmettre et se l'approprier?

1435

Parce qu'on ne peut pas juste le mettre dans les musées. Le mettre dans les musées, ça veut dire qu'il est mort, puis on le laisse là. Il faut que les gens se l'approprient et que ça devienne leur patrimoine à eux. Alors, c'est le sens de ma deuxième question.

1440

**LA PRÉSIDENTE :**

Si j'ai compris le sens de la question, c'est: comment est-ce que la Politique peut intégrer des exemples actuels de l'activité montréalaise pour aider à mieux définir, mettre en valeur le patrimoine immatériel?

1445

**Mme CÉLINE TOPP :**

Je demanderais peut-être à Jean-François Leclerc, qui a travaillé directement dans cet aspect-là de la Politique, de donner les éléments de précision.

1450

**LA PRÉSIDENTE :**

Pendant que monsieur Leclerc s'installe, j'aimerais vous dire, monsieur Landry, que c'est un fait dont tout le monde est bien conscient que le patrimoine immatériel est un peu nouveau à la fois au plan international avec l'UNESCO et au niveau de tous les pays membres de l'UNESCO, de même que les autres. C'est un patrimoine qui va être appelé à prendre beaucoup de place certainement.

1455

1460

Mais du fait qu'il est nouveau, on a aussi évidemment noté qu'il était peu documenté. Et si vous avez des documents, vous n'avez pas besoin d'attendre à la période du dépôt des mémoires pour faire la demande de dépôt de documents. Nous, la commission, on peut très bien

1465 recevoir un document de votre part et si on estime qu'il est d'intérêt du public de pouvoir en prendre connaissance dès maintenant, on peut le verser sur le site Internet.

1470 Alors, si vous avez de la documentation, surtout que dans le dossier du patrimoine immatériel elle n'est pas abondante, surtout pour l'application au niveau local, on est en mesure de la recevoir.

Monsieur Leclerc.

**M. JEAN-FRANÇOIS LECLERC :**

1475 Pour ce qui est des exemples, bon, évidemment, oui, il pourrait y en avoir. Si vous comparez à d'autres sections du document de la Politique, qu'on parle des musées ou qu'on parle d'autres champs du patrimoine, on mentionne évidemment des institutions, mais assez rarement, il me semble dans le document, des exemples d'expérience ou d'activités. Bon, ce n'est pas que  
1480 c'est exclu, mais le document devait être quand même ramené à quelques pages, à quelques dizaines de pages. Donc, c'est ce qui explique qu'il n'y a pas d'exemples qui ont été amenés de cette façon-là.

1485 Mais le document n'exclut absolument pas le fait que le patrimoine immatériel est évolutif. Au contraire, c'est dit – là, je n'ai pas les mots exacts – le fait que le patrimoine est une dimension essentielle du patrimoine montréalais. Alors, tout ce que monsieur Landry mentionnait tout à l'heure, je crois qu'il est dans le document.

1490 Évidemment, il y a une perspective qui est prise dans ce document-là d'aller en profondeur dans la connaissance du patrimoine. Évidemment, ça comprend le patrimoine d'expression dont les manifestations peut-être les plus visibles en général sont, par exemple, ce qu'on va associer au folklore, à la danse, à la musique. C'est ce qui est peut-être le plus évident et aussi probablement que statistiquement aussi, c'est ce qui rejoint peut-être le plus de groupes qui pratiquent le patrimoine expression à Montréal.

1495 Alors, la Ville reconnaît donc sa responsabilité morale face au patrimoine immatériel et elle s'engage donc dans une activité d'inventaire, qui veut dire qu'elle n'exclura pas aucune forme de patrimoine immatériel. Il y a un travail à faire au niveau de la définition, qui n'est évidemment pas de réécrire la définition de l'UNESCO qui est relativement claire, ça, on s'entend là-dessus.  
1500 Et cette définition-là est incluse aussi dans ce qu'on dit là.

1505 La seule différence, c'est qu'évidemment on parle d'une Politique du patrimoine municipale. Évidemment, la difficulté, si on compare avec le patrimoine immobilier, le patrimoine immobilier, évidemment, la Ville est responsable de gérer le bâti qui est sur son territoire. Il y a quelque chose qui est relativement clair en termes de légal, de gestion, de propriété, à tous les niveaux.

1510 Quand on parle de patrimoine immatériel, Montréal est un territoire qui se trouve dans une province, une nation qui s'appelle le Québec. Il se retrouve au Canada. Alors, ce patrimoine immatériel, il appartient non seulement aux Montréalais, mais il appartient aux Québécois, aux Canadiens. Alors, l'introduction de la Politique rappelle les responsabilités respectives des niveaux provinciaux et fédéraux par rapport au patrimoine en général.

1515 Alors, c'est sûr que le travail de définition qui est proposé, c'est de tenter, pour permettre à la Ville d'agir de façon éclairée, d'identifier le patrimoine immatériel urbain. Est-ce que ça veut dire que tout patrimoine immatériel qui se trouve, qui vit... dans le fond, on parle de patrimoine vivant ou patrimoine d'expression qui se transmet par des objets, mais qui n'est pas constitué d'objets.

1520 Comme vous le disiez, évidemment, le patrimoine vivant, le patrimoine d'expression, il peut être au musée, mais il n'est pas muséifiable, si on peut dire, de la même façon qu'une collection d'objets. Alors, c'est important pour la Ville de travailler à définir une définition du patrimoine immatériel qui va permettre d'ancrer, d'enraciner ce patrimoine-là à la Ville.

1525 Et je dirais, moi, l'image qu'on peut donner, c'est qu'il y a une première étape de connaître ce patrimoine, deuxième étape de reconnaître une partie de ce patrimoine-là comme relevant directement de la responsabilité de la Ville. Mais à cela s'associe aussi une démarche d'appeler les autres niveaux de gouvernement à leur responsabilité par rapport au patrimoine immatériel qui serait en territoire urbain, mais qui pourrait avoir un intérêt à être classé justement  
1530 comme un élément important du patrimoine mondial, qui pourrait être référé à l'UNESCO, qui pourrait être référé à d'autres niveaux de gouvernement.

1535 Alors, donc, la Ville reconnaît sa responsabilité morale de travailler, mais elle reconnaît aussi qu'elle doit établir un champ d'action, un territoire pour soutenir, pour aider, qui tient compte des limites de ses pouvoirs, des limites de ses ressources. Et ça, c'est vrai pour l'ensemble des actions qui sont proposées dans la Politique.

1540 Et c'est pour ça que ce qui est mentionné dans le document, évidemment, peut-être que vous ne retrouvez pas les termes exacts qui recouvrent les propositions, mais ces propositions ne sont pas exclues.

**LA PRÉSIDENTE :**

1545 Merci, monsieur Leclerc. Toujours aussi dynamique et enflammé.

Madame Beudet.

**Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

1550 Il y a un document qui a été déposé, qui nous décrit les fonctions et les responsabilités qu'aura le Bureau du patrimoine avec un budget, un budget qui est un budget de fonctionnement, de subvention, etc., que j'aimerais plus tard qu'on regarde.

1555 Au départ, ici, quand on regarde les différentes responsabilités, on parle du patrimoine bâti, de l'archéologie, de la toponymie, etc., et on ne parle pas du patrimoine immatériel sur ce document-là. Un document qui est avec un budget. Est-ce que ça veut dire que c'est oublié, que vous avez mis les principales actions et que, par rapport au patrimoine immatériel, ça viendra, mais ce n'est pas là? Et dans le budget de fonctionnement, est-ce qu'il y a une partie qui a été allouée spécifiquement au patrimoine immatériel?

1560

**LA PRÉSIDENTE :**

1565 Pour fins des gens dans la salle, il s'agit du document déposé 3.36, qui s'intitule *La nouvelle structure et les objectifs 2005 du Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville de Montréal*.

Madame Topp.

**Mme CÉLINE TOPP :**

1570

1575 Alors, comme vous le mentionnez, c'est le Bureau du patrimoine et de la toponymie du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine. Donc, on a voulu donner l'information aux membres de la commission et au public que le Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine mettait sur pied, dans le cadre de sa mission propre à lui, qui est le territoire, donc les aspects qui sont plus patrimoine bâti, patrimoine archéologique, une partie du patrimoine paysager, donc ce qui relève de sa mission propre, il met en place un Bureau du patrimoine. Et les budgets que vous voyez, ce sont les budgets de soutien à ces activités-là, donc soutien aux propriétaires de patrimoine bâti, l'archéologie, la toponymie.

1580

Et donc, ce n'est que ce volet-là qui vous est décrit. Et le Bureau du patrimoine se verra confier le suivi. C'est-à-dire, dans la mise en oeuvre de la Politique, il verra année après année à informer les membres de la Commission du conseil de l'état d'avancement dans la mise en oeuvre de la Politique.

1585

Maintenant, on pourrait déposer un document similaire pour montrer, à l'intérieur particulièrement du Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie, une autre partie des responsabilités et des budgets qui, eux, vont avoir davantage les aspects patrimoine naturel, puisque ce service est responsable des parcs, et l'aspect dont on vient de parler, qui est tout le soutien au patrimoine immatériel, à la diffusion, à l'animation du patrimoine.

1590

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien sûr, madame Topp, un tel document serait tout à fait bienvenu. Il permettrait de compléter l'information par rapport à la Politique.

1595

**Mme CÉLINE TOPP :**

Alors, on déposera demain ce document.

1600

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Landry?

1605

**M. GUY LANDRY :**

Oui, ça répond, merci.

1610

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous invite à vous réinscrire, si vous en avez d'autres.

Monsieur Archambault.

1615

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Sauvez-vous pas, monsieur Landry. Je vais profiter du fait que dans votre introduction à votre première question, vous nous avez parlé d'un cas exemplaire qui était les Éclusiers de Lachine, et vous avez parlé d'autres cas.

1620

Alors, comme vous avez mentionné que le document préparé par les services était pauvre en exemples, je me permets de vous donner l'occasion de nous donner un peu l'exemple des Éclusiers pour nous situer un peu. Si vous nous dites qu'il s'agit d'un cas exemplaire, j'imagine que...

1625

**M. GUY LANDRY :**

Absolument.

1630

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Si vous pouviez nous résumer ça.



**M. GUY LANDRY :**

1635 Il faut féliciter la Ville de Lachine. C'était la Ville de Lachine qui avait pris ces mesures-là, non pas la Ville de Montréal.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

1640 Est-ce que vous pourriez nous expliquer ça un petit peu rapidement comment est-ce que ça fonctionne?

**M. GUY LANDRY :**

1645 Je ne sais pas si c'est moi qui devrais expliquer ça ou le responsable des Éclusiers de Lachine, qui est ici?

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

1650 C'est comme vous voulez.

**LA PRÉSIDENTE :**

1655 Alors, pour fins de transcription, je vous invite à vous identifier.

**M. JEAN-CLAUDE MÉNARD :**

Jean-Claude Ménard. Je pense que je suis censé venir parler tantôt sur un point similaire.

1660 Disons que je considère que, nous, à Lachine, on est privilégiés parce que, à un moment donné, la Ville de Lachine, lorsqu'on était une municipalité, la municipalité a pris une décision de favoriser les groupements comme nous. Il y avait une politique culturelle quand même assez importante et ils continuent à poursuivre dans ce sens-là.

1665 Non seulement on a des aides de financement, mais également de soutien par les employés de la municipalité ou de l'arrondissement maintenant qui, d'après nous, font quand même... quand je nous compare avec d'autres groupes à l'extérieur de notre arrondissement qui sont peu favorisés vis-à-vis ce que, nous, on a.

1670 Premièrement, nous, on a des supports énormes, qu'ils n'ont pas ailleurs. Ils doivent se débrouiller par eux-mêmes, alors que, nous, on a le support du Service des loisirs.

**LA PRÉSIDENTE :**

1675           Qu'est-ce que vous voulez dire par \*support+? Vous avez des locaux? Vous avez des matériaux? Vous avez des...

**M. JEAN-CLAUDE MÉNARD :**

1680           On a des locaux, des matériaux.

**LA PRÉSIDENTE :**

1685           ... des centres d'entreposage?

**M. JEAN-CLAUDE MÉNARD :**

Oui.

1690           **LA PRÉSIDENTE :**

Des salles de pratique?

**M. JEAN-CLAUDE MÉNARD :**

1695           Salles de pratique.

**LA PRÉSIDENTE :**

1700           Le café?

**M. JEAN-CLAUDE MÉNARD :**

1705           À part du café. On s'organise avec ça. Mais quand même, il y a quand même un support énorme. On prépare des activités quand même importantes. Hommage aux bâtisseurs, qui est là pour rappeler que Lachine s'est conçue avec l'aide du canal et qu'il y a eu des gens qui ont aidé à bâtir la Ville de Lachine. Et nous, ce qu'on fait, on fait une activité qui rend hommage à ces gens-là, qui au tout début ont travaillé fort, les Irlandais, les Écossais, les Français, à construire le canal. Et la Ville nous supporte énormément dans l'éclatement, si on veut, de cet événement.

1710

**LA PRÉSIDENTE :**

L'organisation d'événements?

1715 **M. JEAN-CLAUDE MÉNARD :**

Oui. Donc, on a un support qui n'est quand même pas comparable.

1720 **M. GUY LANDRY :**

C'est que ces centres-là deviennent des éléments d'animation du milieu. Ce n'est pas juste pour la pratique. Étant donné qu'ils regroupent un certain nombre de personnes, ils se mettent à organiser diverses activités pour dépasser le cadre de simplement leur pratique. Et je veux dire, c'est ça, c'est créer des noyaux qui...

1725

**LA PRÉSIDENTE :**

Il n'y a pas de lien avec la Maison des écluses?

1730 **M. JEAN-CLAUDE MÉNARD :**

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

1735

Pas du tout. Le seul lien, c'est qu'à Lachine, on est historiquement rattaché aux écluses.

**M. JEAN-CLAUDE MÉNARD :**

1740

Oui, c'est ça. Alors, les Éclusiers ont été fondés il y a 30 ans cette année. Donc, ça fait 30 ans qu'on est supportés. Ils nous endurent, on espère, un autre 30 ans. Je ne serai pas là pour le voir, mais enfin.

1745

Les Éclusiers ont débuté il y a 30 ans, justement, pour un peu rendre hommage aux gens qui travaillaient aux écluses, qui étaient les éclusiers. Alors, c'est pour ça que nous, on s'est appelés *Les Éclusiers de Lachine*, il y a 30 ans.

Mais pendant que j'y suis, je dois revenir tantôt, mais au lieu de revenir, j'aimerais peut-être aller rapidement...

1750

**LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais peut-être mieux que vous reveniez parce qu'il faudrait respecter l'ordre d'inscription des gens. Est-ce que ça vous dérange?

1755

En fait, j'ai une personne d'inscrite avant vous, il s'agit de monsieur Philippe Brun. Est-ce que monsieur Philippe Brun accepte? Oui?

Alors, vous pouvez parler dès maintenant, monsieur Ménard. Je vous invite.

1760

**M. JEAN-CLAUDE MÉNARD :**

Comme on parle du patrimoine immatériel, on a parlé tantôt de peut-être statistiques, alors moi, j'aimerais vous dire une chose, qu'à Montréal il y a 300 groupes de danse folklorique, dont 90 % proviennent de communautés culturelles. Il y a également 100 écoles de danse et de musique traditionnelle. Il y a 2 000 musiciens traditionnels, dont 85 % proviennent de communautés culturelles. Il y a également...

1765

**LA PRÉSIDENTE :**

1770

Mais là, il y a 300 groupes, dont 90 % proviennent des communautés, 2 000 artistes, 85 %. Mais il y a aussi 100. C'est quoi votre 100?

**M. JEAN-CLAUDE MÉNARD :**

1775

Il y a 100 conteurs.

**LA PRÉSIDENTE :**

1780

Puis eux autres, ils sont majoritairement...

**M. JEAN-CLAUDE MÉNARD :**

Il y a 50 % qui proviennent des communautés culturelles. Il y a, ensuite de ça, plusieurs centaines de Montréalais porteurs de tradition et de la mémoire de Montréal. Il y a 6 écomusées pour la transmission de savoir-faire, qui fait partie du patrimoine immatériel. Et il y a plus de 400 événements et festivals se déroulant sur la place publique de Montréal. Alors, donc...

1785

**LA PRÉSIDENTE :**

1790

Et votre organisme, comment est-ce qu'il se compose? En fait, c'est des peuples fondateurs. Comme vous l'avez dit, ce sont les peuples qui ont contribué à creuser le canal?

**M. JEAN-CLAUDE MÉNARD :**

1795

Non, non. Nous, on se compose des gens du milieu. On a la chance quand même d'avoir des gens, qui nous proviennent de plusieurs arrondissements qui sont membres de notre troupe de danse folklorique. On a environ, disons, 150 membres qui proviennent de plusieurs arrondissements. La quantité est peut-être, mettons, 15-20 % qui nous proviennent de l'extérieur du territoire de l'arrondissement. On a des gens de plusieurs nationalités qui dansent quand même avec nous aussi. Mais on tente de...

1800

1805 Alors, moi, ce qui m'importe beaucoup dans tout ça à savoir, c'est que dans la Politique que j'ai lue, il n'y a aucune mention d'aide ou de support pour tous ces groupes-là ou toutes ces personnes-là. Or, je me demande, là, est-ce qu'on peut croire que... on m'a dit tantôt que peut-être qu'on pourra se doter de soutien de personnes qui pourraient travailler pour aider à rejoindre ce besoin du milieu et de leur fournir également tous les services nécessaires pour réussir à conserver le patrimoine immatériel, ou si on va le perdre.

1810 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Topp, je crois que vous avez eu l'occasion d'expliquer assez longuement hier et un peu ce soir aussi que la Politique vise justement à établir, à inventorier, d'abord à connaître, puis ensuite à établir les meilleures façons d'aider et de soutenir les organismes.

1815 Avec la description quantitative et statistique qu'en a fait monsieur Ménard de la quantité d'organismes et de leur variété, est-ce que vous avez des indications peut-être plus précises que celles qui sont contenues dans la Politique sur la mise en oeuvre des intentions qui sont prévues?

1820 C'est une drôle de question, mais je vous laisse aller.

**Mme CÉLINE TOPP :**

1825 Bien, écoutez, il faut voir aussi des effets de miroir, parce que la Politique sur le développement culturel a tout un volet justement sur le dialogue des cultures, le soutien des membres des communautés culturelles, leur apport à constituer l'identité montréalaise et tout ça. Et je pense que c'est dans les plans d'action et lorsqu'on aura une connaissance plus fine des besoins et tout ça qu'on sera à même d'établir.

1830 Pour le moment, c'est certain qu'il y a certains budgets qui existent de support, mais on ne peut pas aller plus loin ce soir. Parce que dans le cadre de la Politique, on a plutôt une discussion sur les orientations, sur les objectifs. Et après, dans les plans d'action, il faudra traduire ça.

1835 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça, on comprend très bien ça. On ne peut pas tout régler avec la Politique. Ça a les avantages et les inconvénients d'être une planification sur dix ans de plusieurs actions qui couvrent un éventail très large.

1840 Et dans ce sens-là, monsieur Ménard, si vous avez des suggestions à faire pour aider à la mise en oeuvre de l'inventaire pour le soutien et la mise en valeur du patrimoine d'expression ou du patrimoine immatériel, c'est bienvenu. Je pense qu'on est exactement là pour ça.

1845 **M. JEAN-CLAUDE MÉNARD :**

1850           Merci. La seule chose que je voudrais rajouter, c'est qu'on parle d'effet miroir avec la culture mais, à ce moment-là, il ne faut jamais oublier que tous les budgets sont presque toujours dédiés aux professionnels et non pas aux amateurs. Alors, donc, le patrimoine immatériel que j'ai mentionné tantôt, tous ceux qui sont dans ça, c'est amateur. Ce n'est pas tous professionnels, 95 % amateurs.

**LA PRÉSIDENTE :**

1855           Par contre, quand on regarde la Politique de développement culturel, on parle alternativement, et c'est peut-être volontaire, sans distinction, au niveau des intentions de la Politique, des artistes et des artisans. J'aimerais peut-être avoir des précisions sur ce volet-là, même s'il est de l'autre côté, sur l'autre miroir et non pas sur le miroir de la Politique du patrimoine.

1860           Moi, j'étais sous l'impression que les artistes, le volet professionnel et culturel relevait plutôt du Conseil des arts. Tandis qu'au niveau des services de loisirs et des maisons de la culture, la distinction entre professionnels et artisans était beaucoup moins claire. Est-ce que j'ai raison?

1865           Et dans ce contexte-là, ce que monsieur Landry nous dit, que 95 % des subventions municipales sont dévolues plus aux artistes professionnels qu'aux artisans, est-ce que ça tient la barre? Comment est-ce qu'on peut évaluer ce volet-là? Je sais que c'est de l'autre côté du miroir, mais afin d'éclairer la commission, ce serait peut-être intéressant de pouvoir discuter de ces aspects-là.

1870           **Mme CÉLINE TOPP :**

1875           Je demanderais peut-être à monsieur Denis Racine d'apporter des précisions parce que, effectivement, il y a un volet de soutien à des activités qu'on pourrait qualifier de plus professionnelles comme, par exemple, au niveau du Conseil des arts, mais il reste que certains volets des programmes du Service du développement culturel s'adressent aussi à l'accès à la culture.

**M. DENIS RACINE :**

1880           Oui, vaste question, d'autant plus que la répartition des mandats entre le Conseil des arts et le Service du développement culturel est en négociation aussi. Mais traditionnellement, le Conseil des arts de Montréal soutenait l'excellence artistique dans différents domaines.

1885           Nous, au Service du développement culturel, nous avons, depuis à peu près 1987, 88, 89, des programmes de soutien aux organismes culturels professionnels dans des fonctions comme le soutien à la mise en marché, le soutien à l'interculturalisme, l'aide aux jeunes organismes, l'aide au soutien aux événements et aux festivals, et le programme de soutien aux organismes diffuseurs en patrimoine également. Alors, disons que les organismes en théâtre, en  
1890           danse, qui sont soutenus par les programmes de notre service, doivent être professionnels.

1895

Dans le domaine dont je m'occupe moi plus spécifiquement, qui est le patrimoine, disons que la notion de professionnalisme est déjà quelque chose de beaucoup plus flou, parce qu'il y a beaucoup d'organismes qui sont animés par des bénévoles, qui fonctionnent avec des très petits budgets. Et la notion de professionnalisme cède le pas à la qualité dans le travail, dans la recherche, dans la documentation et dans l'efficacité de la diffusion.

1900

Donc, en patrimoine, le but qui est visé, c'est que la population s'approprie le patrimoine; c'est que le plus de gens possible participent à l'animation du patrimoine. Donc, il n'y a pas cet esprit que je pourrais dire corporatiste de réserver la pratique, disons, de la diffusion du patrimoine à des professionnels. Au contraire, on cherche à l'étendre et à faire en sorte que de plus en plus de gens participent.

1905

Maintenant, notre service, pour compléter, il s'est agrandi avec la restructuration. C'est le Service du développement culturel et la qualité du milieu de vie; tout ce qui est loisir et développement communautaire maintenant en fait partie. Et donc, il y a avec nous des gens qui travaillent avec le théâtre amateur, il y a des gens qui travaillent avec la pratique des arts visuels, dans un contexte autre que professionnel, donc à l'intérieur de notre service.

1910

C'est pourquoi dans la Politique du développement culturel, on ne parle pas juste des professionnels. C'est que désormais, sous un seul chapeau, il y a les pratiques culturelles professionnelles et celles de loisirs aussi qui se retrouvent, parce que la structure maintenant le permet.

1915

Donc, on ne peut pas présumer tout de suite de ce que ça va donner, mais ça va certainement favoriser le fait que tous ces gens-là travaillent ensemble. Ça va permettre des échanges et un certain décloisonnement, c'est sûr.

1920

**LA PRÉSIDENTE :**

Pour être sûre de bien comprendre, est-ce que vous êtes en train de m'expliquer que le changement de structure à la Ville fait en sorte que les loisirs et la culture sont maintenant englobés dans une même structure et que, auparavant, ce n'était pas le cas?

1925

**M. DENIS RACINE :**

Tout à fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

1930

Quand vous dites que, traditionnellement, la culture supportait les artistes professionnels ou des corporations ou des organismes professionnels, est-ce que je peux comprendre qu'au niveau du loisir, on avait des subventions pour des activités, pour des locaux, pour des événements, pour des organismes à but non lucratif qui souvent ne sont pas composés de professionnels, tandis qu'au Service de la culture, on subventionnait des organisations ou des individus dans le cadre d'activités professionnelles comme telles?

1935

**M. DENIS RACINE :**

1940

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je me suis mal expliquée, mais...

1945

**M. DENIS RACINE :**

C'est à peu près ça. Par exemple, dans le domaine du loisir, on supporte la pratique du théâtre amateur, on supporte l'organisation d'un festival de théâtre amateur. On peut mettre les équipements de la Ville au service de la diffusion du théâtre amateur.

1950

Il y a aussi un événement qui s'appelle MultiMontréal, qui a été développé en partie par le milieu et avec l'aide des structures de la Ville et des maisons de la culture, qui avait pour but de mettre en lumière le...

1955

Je pense que vous connaissez mieux que moi, monsieur Landry?

**M. GUY LANDRY :**

1960

Oui.

**M. DENIS RACINE :**

Donc, il y a eu des efforts faits de ce côté-là et disons que la notion de professionnalisme n'a pas été un obstacle au développement de... je pense que c'est Musique MultiMontréal. C'est ça?

1965

**M. GUY LANDRY :**

1970

Oui, Musique MultiMontréal.



**M. DENIS RACINE :**

Et ce ne sont pas nécessairement des professionnels.

1975

**M. GUY LANDRY :**

Festival des communautés culturelles dans l'aspect musical.

1980

**LA PRÉSIDENTE :**

Ah! les trois M.

**M. DENIS RACINE :**

1985

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1990

Juste pour se situer, on a entendu, lors de la conférence de presse pour le lancement du Projet de politique de développement culturel, que le budget du Conseil des arts, le conseil de ville visait à l'augmenter à 10 M\$.

1995

Monsieur Landry tout à l'heure a dit que 90 % des subventions de la Ville, tout confondu, allait aux artistes professionnels. Si le budget du Conseil des arts est de 10 M\$, quel est le budget de subventions du Service de la culture et des loisirs séparément ou ensemble? Est-ce qu'il est comparable ou pas du tout?

**M. DENIS RACINE :**

2000

La fusion est un peu récente pour que je sache exactement combien du côté des loisirs on donne. Mais mon collègue Paul Langlois est ici et il connaît les budgets mieux que moi, il pourrait peut-être donner le chiffre exact du total de ce que nous donnons comme subventions au milieu artistique.

2005

**M. PAUL LANGLOIS :**

2 M\$.

2010

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça, c'est au niveau du Service de la culture avant fusion?

**M. DENIS RACINE :**

2015

Avant restructuration.

**LA PRÉSIDENTE :**

2020

Avant restructuration, excusez-moi.

**M. GUY LANDRY :**

2025

C'est ça, c'est service central.

**LA PRÉSIDENTE :**

2030

Et la restructuration, c'est exactement ça, c'est les services de loisirs des arrondissements. Est-ce que je me trompe?

**Mme CÉLINE TOPP :**

Pas des arrondissements.

2035

**M. DENIS RACINE :**

Pas des arrondissements.

**LA PRÉSIDENTE :**

2040

Pas des arrondissements, mais la...

**M. GUY LANDRY :**

2045

Corporatif central.

**M. DENIS RACINE :**

2050

C'est ça, Il y a avec nous les équipements scientifiques. Il y a tout le loisir. Il y a parcs, jardins, espaces verts et ce qui était développement culturel et bibliothèques.

**LA PRÉSIDENTE :**

2055

Alors, votre 90 % venait de là. C'était le budget du Service de développement culturel versus le budget du Conseil des arts, monsieur Landry?

**M. GUY LANDRY :**

2060 Pas du tout. Quand j'ai dit 95 %, c'était les artistes que nous avons dans le patrimoine  
immatériel, il y en a 5 % qui sont professionnels et 95 % qui sont amateurs.

**LA PRÉSIDENTE :**

2065 Ah! bon, merci de la précision. Donc, il y en a 5 % qui vont au Conseil des arts et il y en  
a 95 % qui ne savent pas où aller.

**M. GUY LANDRY :**

2070 Qui ne savent pas où aller, exactement. D'autre part, c'est intéressant si on parle d'une  
Politique du patrimoine et on se rend compte que de plus en plus les arrondissements prennent de  
la place et ont maintenant des budgets, ce qui va fort probablement d'ici quelques années donner  
une image complètement différente.

2075 Les arrondissements étant près des citoyens, les organismes, étant beaucoup plus près  
des arrondissements, vont fort probablement, si les arrondissements ont assez d'argent, venir à  
bout d'obtenir des montants pour... parce qu'actuellement, ce qu'ils essaient de faire, je veux  
dire, plusieurs de nos groupes nous ont dit: \*Ils nous louent des locaux maintenant à nous.+ On  
va dans un centre, puis ils nous disent: \*Ça vous coûte tant pour avoir le local.+ Ils sont rendus  
avec... parce que là, ils n'ont pas d'argent. Alors, il y a aussi peut-être...

2080

**LA PRÉSIDENTE :**

Une fois gratuite par année pour l'assemblée générale annuelle.

2085

**M. GUY LANDRY :**

Voilà.

**LA PRÉSIDENTE :**

2090

Est-ce que ça répond à vos questions?

**M. GUY LANDRY :**

2095

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2100 On va prendre une petite pause. J'espère que monsieur Philippe Brun ne nous en voudra  
pas?

2105 Mais avant la pause, j'aimerais quand même signaler aux gens que ce que j'ai dit à monsieur Landry s'applique à tout le monde. Et si vous avez de la documentation que vous aimeriez que la commission rende disponible sur Internet, vous pouvez nous la soumettre avant le dépôt des mémoires, qui auront lieu le 31 janvier et le 1er février. Nous, on est là pour favoriser la documentation et puis l'appropriation du patrimoine par le public à travers la consultation. Alors, sentez-vous bien à l'aise de nous faire des propositions.

2110 Alors, nous allons reprendre à 9 h 15. À tout à l'heure.

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\* \* \* \* \*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

2115 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'inviterais monsieur Philippe Brun à prendre place. Bonsoir, monsieur Brun.

2120 **M. PHILIPPE BRUN :**

Bonsoir!

**LA PRÉSIDENTE :**

2125 Je vous remercie d'avoir été patient et tolérant avec nous.

**M. PHILIPPE BRUN :**

2130 De rien. Oui, bonsoir. Je voudrais changer de perspective un peu, aborder du concret. Je voudrais savoir ce que la Politique du patrimoine va pouvoir faire pour préserver concrètement les bâtiments et les lieux et les paysages de valeur patrimoniale, qui sont souvent la cible des promoteurs et particulièrement dans des arrondissements comme Lachine.

2135 Un exemple concret. Il y a actuellement une église quasi centenaire qui va tomber sous le pic des démolisseurs pour être remplacée par des condominiums, et ce, avec l'assentiment des élus de l'arrondissement, qui ne sont pas ici d'ailleurs. On voit leur grand intérêt pour le patrimoine.

2140 Je voudrais savoir si le Conseil du patrimoine va avoir le pouvoir autre que consultatif. Ça, ça m'intéresse grandement. Est-ce que ça va s'appliquer aux arrondissements? Parce que dans les arrondissements, souvent on a l'impression que les promoteurs, ça pèse beaucoup plus que la vie des citoyens et que le patrimoine.

2145 Lachine, c'est une vieille ville. C'est certain que les édifices patrimoniaux ne sont pas toujours dans un état étincelant, mais ils ont quand même une valeur. Souvent, ces édifices-là sont situés en bordure du canal, ils sont en continuité avec le canal Lachine. Ils font partie également d'un paysage. Actuellement, on démolit des vieux édifices pour les remplacer par des, excusez-moi, des banalités.

2150 On se demande aussi jusqu'où la ligne des toits va s'arrêter. On essaie de savoir jusqu'où on va essayer de bâtir. On bâtit du 3 étages qui en est en fait du 5 étages et on est en train de briser la continuité de paysage du bord de l'eau.

2155 On parle de protéger les vieux villages, les rives et, dans ce sens-là, je me demande ce que le Conseil du patrimoine peut faire pour ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

2160 Madame Topp, je pense que c'est une question à plusieurs volets. D'abord sur le plan général, comment est-ce que la Politique va permettre de mieux protéger des biens patrimoniaux; sur le plan spécifique, le cas de l'église dont monsieur fait mention. Ça fait déjà deux volets. Et je pense qu'il y a un troisième volet, c'est le rôle du Conseil du patrimoine dans les activités de protection.

2165 **Mme CÉLINE TOPP :**

2170 Au niveau de la Politique du patrimoine, de son rôle par rapport à la protection des bâtiments et des lieux, il y a dans la Politique du patrimoine d'abord beaucoup d'emphase mise sur la connaissance et la reconnaissance des bâtiments et des lieux. C'est certain que, par exemple, la Politique n'a pas pour but de modifier le partage des responsabilités entre la Ville, les arrondissements. Elle ne revoit pas non plus le rôle du Conseil du patrimoine. Donc, cet aspect-là plus légal, il n'y a pas de recommandation dans la Politique à cet égard-là.

2175 Par contre, on note que le Conseil du patrimoine peut jouer un rôle de veille, c'est-à-dire être informé ou suivre des situations comme notamment le cas de l'église que vous mentionnez et d'essayer d'agir plus en amont, c'est-à-dire avant qu'un promoteur soit déjà engagé dans des acquisitions ou des achats, pour pouvoir avoir des solutions plus en amont. Parce que c'est assez difficile, lorsque le promoteur est déjà propriétaire, que toutes les choses sont engagées et que, là, citoyens et administration municipale sont informés de la situation par une demande de permis.

2180 Donc, ce que la Politique promouvoit, c'est d'essayer de travailler plus en amont, d'être associé davantage avec les communautés religieuses ou avec l'archevêché, qui est souvent informé à l'avance qu'une église va être désaffectée, pour pouvoir avoir bien en amont, du moment où un promoteur arrive, des solutions ou même la capacité d'établir des critères qui peuvent indiquer à l'avance ce que la municipalité, l'arrondissement est prêt à accepter en termes  
2185 de transformation d'un bâtiment à valeur patrimoniale.

2190 C'est ce qui est dans la Politique. Mais la Politique, vous ne retrouvez pas des changements dans le rôle des arrondissements ou celui de la Ville en matière de réglementation ou d'émission de permis.

**M. PHILIPPE BRUN :**

2195 D'accord. Si je comprends bien, il n'y aura encore aucun chien de garde qui va s'occuper de défendre les vieux bâtiments. Ça, ça va être encore laissé...

**LA PRÉSIDENTE :**

2200 Je ne sais pas si vous êtes assez patient, monsieur Brun...

**M. PHILIPPE BRUN :**

Très patient.

2205 **LA PRÉSIDENTE :**

... mais moi, je serais bien intéressée à utiliser l'exemple de l'église pour faire valoir les principes de protection. Je ne sais pas si on peut mettre à l'écran la carte des secteurs de valeur patrimoniale qui étaient inclus au Plan d'urbanisme?

2210 Ma compréhension jusqu'à maintenant, c'est qu'il y a plusieurs statuts de protection qu'on peut obtenir, puis j'aimerais me servir du cas de l'église pour comprendre. Par exemple, dans ce cas-là, qu'est-ce qui serait arrivé si le Plan d'urbanisme avait été en vigueur ou si le site avait été cité par la Ville de Montréal ou classé par le ministère de la Culture et des Communications du Québec? Donc, quelles sont les différentes conséquences des différents statuts et mesures de protection.

2215 Je pense qu'il est assez clair que si l'église avait été classée par le gouvernement du Québec, il aurait été difficile de procéder à sa démolition. Est-ce que je me trompe, madame Topp?

**Mme CÉLINE TOPP :**

2225 Écoutez, les statuts, qu'ils soient de nature provinciale, comme un statut qu'on appelle le classement, ou encore les statuts qui sont accordés par une ville, comme la citation, c'est avant tout des éléments de reconnaissance. Et c'est une façon de reconnaître un patrimoine.

2230 Par contre, ça n'empêche pas sa transformation. Ça n'empêche pas que des ajouts puissent se faire, des travaux puissent se faire sur ces bâtiments-là. Ça encadre ce qui peut se faire en fonction de critères, d'une évaluation des interventions qui sont proposées. C'est ce que

ça fait. Il ne faut pas croire que ces statuts-là mettent une cloche sur le bâtiment et qu'il n'est plus possible de le transformer.

**LA PRÉSIDENTE :**

2235

On comprend toutes les nuances mais, par exemple, on a appris hier qu'un bien classé par le gouvernement du Québec ouvrait la porte à certaines subventions pour fins d'entretien, je pense, pour le propriétaire du bien classé. Est-ce que je me trompe?

2240

Il n'y a pas des budgets du ministère de la Culture et des Communications, par exemple les redevances, les incitatifs fiscaux, sur les rabais sur les taxes municipales où les propriétaires sont remboursés?

**Mme CÉLINE TOPP :**

2245

Non, non, non, non. Les programmes qui existent présentement sont des programmes qui sont à frais partagés avec le gouvernement du Québec et qui permettent de subventionner les propriétaires de bâtiments à valeur patrimoniale. Et cette valeur patrimoniale là, c'est des bâtiments cités, classés ou situés dans un site du patrimoine.

2250

**LA PRÉSIDENTE :**

2255

Maintenant, si on revient au Plan d'urbanisme qui définissait, je dirais, des ensembles à valeur patrimoniale exceptionnelle, des ensembles à valeur patrimoniale intéressante et des secteurs urbains d'intérêt, donc il y avait comme trois niveaux – là, on en voit quatre en fait – quatre niveaux de caractérisation du patrimoine bâti et, selon le niveau, que ce soit exceptionnel, à caractère institutionnel, de valeur intéressante ou un ensemble d'intérêt, les mesures de protection proposées au plan étaient différentes.

2260

Ma question bien simplement, ce serait pour l'église, si elle était située dans un de ces quatre niveaux-là, quelles seraient les conséquences sur les possibilités de vendre le bâtiment, de l'exproprier, de le transformer ou de le démolir? Quelles seraient les conséquences?

**Mme CÉLINE TOPP :**

2265

Ce que le Plan d'urbanisme fait, et le document complémentaire qui est joint, c'est d'indiquer un certain nombre de critères ou de normes auxquels les arrondissements devront tenir compte dans leur réglementation, on appelle ça \*la réglementation de zonage+, et elle peut contenir des éléments qui s'appellent \*les éléments d'un programme d'implantation et d'intégration architecturales+.

2270

Et donc, les bâtiments à valeur patrimoniale ou ayant un caractère significatif intéressant sur le plan de l'architecture et tout ça sont soumis, lorsqu'il y a une demande de permis qu'on veut

2275 les transformer, à cet examen. Et une démolition pourrait toujours être possible, en autant où est-ce que le projet de remplacement aurait une valeur d'intérêt.

2280 Et ça, c'est aux élus municipaux de prendre les décisions à l'égard de ces bâtiments-là, puisque ces demandes de permis là à l'égard de ces bâtiments-là sont soumis à des critères. Il y a un examen qui est fait par le Comité consultatif d'urbanisme, que vous connaissez dans l'arrondissement, et la décision appartient aux élus municipaux.

**LA PRÉSIDENTE :**

2285 Donc, peu importe le niveau d'intérêt patrimonial - je vais laisser l'information circuler.

J'espère que vous trouvez intéressant qu'on se serve du cas de l'église pour mieux comprendre.

**M. PHILIPPE BRUN :**

2290 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2295 Parce que c'est nouveau ce qui est introduit dans le plan, cette définition de secteur.

Donc, peu importe la qualification donnée de valeur exceptionnelle ou ensemble urbain d'intérêt, c'est les critères qui vont changer?

2300 **Mme CÉLINE TOPP :**

C'est ça, exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

2305 Mais pas la procédure.

**Mme CÉLINE TOPP :**

2310 Non. La procédure, c'est une procédure d'évaluation comme on vient de la décrire via le Comité consultatif d'urbanisme et l'émission des permis autorisés par le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

**LA PRÉSIDENTE :**

2315 Vous avez indiqué hier que le Plan d'urbanisme reconnaissait l'affectation des lieux de culte et des ensembles conventuels. Donc, si on voulait changer l'usage d'un lieu de culte actuel,



là je pense que c'est le cas, mais je ne suis pas certaine, mais mettons que c'est une église qui est...

2320

**M. PHILIPPE BRUN :**

Si vous permettez, le changement de zonage a déjà été effectué d'institutionnel à résidentiel sous prétexte qu'on conserverait l'église pour en faire des unités d'habitation.

2325

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

2330

**M. PHILIPPE BRUN :**

On a fait passer le changement de zonage; sinon, les citoyens se seraient fort probablement opposés. On a dit: \*Ça ne sera plus institutionnel, ça va être résidentiel, mais on va conserver la bâtisse au moins en grande partie.+ Là, on nous dit: \*Non. Finalement, on va tout démolir ça, ça n'a pas de valeur patrimoniale. On va vous bâtir des condos, ça va bien s'intégrer dans le paysage.+

2335

**LA PRÉSIDENTE :**

Je ne voudrais pas trop prendre le cas spécifique pour le cas lui-même, parce que ce n'est pas une consultation publique sur le cas de l'église. Mais par contre, c'est un cas d'espèce qui est très pertinent dans le voisinage et qui nous permet peut-être de mieux comprendre. Parce qu'on appelle Montréal: la ville aux X centaines de clochers; c'est peut-être une situation qui risque de se reproduire. Et je pense que dans le cadre de l'adoption du nouveau Plan d'urbanisme et de la Politique du patrimoine, on sent une volonté de façon à se donner des outils pour agir en amont.

2345

**Mme CÉLINE TOPP :**

Travailler en amont.

2350

**LA PRÉSIDENTE :**

Et j'essaie de comprendre comment est-ce que ces outils-là, les citoyens peuvent se les approprier pour eux aussi être en mesure de travailler en amont.

2355

Hier, vous nous avez expliqué que vous avez maintenu l'affectation des lieux de culte. Est-ce que c'est possible d'expliquer comment est-ce que, ça, c'est un outil de protection patrimoniale.

2360

**Mme CÉLINE TOPP :**

2365 En fait, c'est que ça ajoute une étape, si on peut s'exprimer ainsi. C'est que étant  
reconnus au plan pour les ensembles institutionnels et les lieux de culte à valeur patrimoniale, leur  
affectation étant reconnue au plan, pour en changer l'affectation, on doit procéder d'abord par une  
modification au Plan d'urbanisme.

2370 Donc, cette modification-là au Plan d'urbanisme est initiée par l'arrondissement, il doit y  
avoir une assemblée publique d'information tenue par l'arrondissement et le résultat de cette  
démarche-là est soumis au conseil de la Ville, cette fois-ci, qui doit entériner la modification au  
Plan d'urbanisme.

2375 Par la suite, bien, c'est sûr que c'est juste le paramètre d'affectation qui vient d'être  
modifié. Les autres aspects, si on souhaite ajouter un volume, agrandir et tout ça, devront être  
soumis aux procédures régulières, soit de modification de zonage.

**LA PRÉSIDENTE :**

2380 Est-ce que je dois comprendre, quand vous dites que l'affectation était reconnue, qu'il y a  
certaines classes d'affectation au Plan d'urbanisme qui permettent une mixité d'usages? Et dans  
le cas des lieux de culte, ce n'est pas le cas, c'est une affectation qui est liée à un usage  
spécifique, et c'est pour ça qu'on protège un peu le lieu de culte, qu'on introduit une étape  
spécifique dans une modification au plan? Est-ce que c'est ça que je dois comprendre?

2385 **Mme CÉLINE TOPP :**

2390 Oui. Parce que le plan, en fait, est venu reconnaître la situation dans bon nombre des  
plans d'urbanisme qui avaient cours sur l'île de Montréal, où il y avait déjà une affectation  
institutionnelle pour les lieux de culte. Donc, on a maintenu cette vision-là justement pour qu'une  
étape additionnelle puisse permettre une réflexion et une discussion publique sur le changement.

**LA PRÉSIDENTE :**

2395 J'espère que ça a permis d'apporter de l'eau au moulin dans votre compréhension de ce  
dédale? Ça va? Est-ce que ça a permis de répondre à certaines...

**M. PHILIPPE BRUN :**

2400 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2405 Je pense qu'il reste une question. C'était la question des paysages. Monsieur Brun dit que le paysage autour de l'embouchure ou de l'entrée du canal Lachine se modifie. On sent, à la fois dans le Plan d'urbanisme et dans la Politique du patrimoine, une volonté de protection des paysages. Comment est-ce que cette préoccupation-là, la Politique permet-elle d'y répondre?

**Mme CÉLINE TOPP :**

2410 Bon, la Politique reconnaît une valeur au paysage urbain. Ça peut être soit des paysages de composition de bâtiments, de composition d'éléments paysagers, murets, clôtures, cet ensemble-là, et ça se traduirait concrètement à l'intérieur des règlements d'urbanisme contenant les PIIA en des normes et des critères visant à protéger ces paysages-là ou les valeurs d'ensemble de ces paysages.

2415

**LA PRÉSIDENTE :**

2420 Monsieur Brun a fait référence spécifiquement à la ligne des toitures où des fois on s'amuse à jouer sur les définitions de ce qui est un étage, ce qui ne l'est pas, puis qu'on brise la ligne des toits par l'introduction de nouvelles constructions. Est-ce que le Plan d'urbanisme prévoit une harmonisation dans...

2425 Par exemple, on a vu les différentes catégories, les zones d'intérêt patrimonial. Est-ce qu'il y a des mesures spécifiques qui permettent d'introduire des moyens de contrôle de ces éléments-là qui font partie de la forme urbaine?

**Mme CÉLINE TOPP :**

2430 C'est dans les règlements d'urbanisme de chacun des arrondissements qu'on va retrouver les règles concernant la façon de calculer le nombre d'étages. Maintenant, de façon générale, les arrondissements considèrent qu'une mezzanine ne constitue pas un étage, en autant où sa superficie ne dépasse pas 40 % de la superficie d'un étage.

**LA PRÉSIDENTE :**

2435

Est-ce que les 21 cahiers dont vous avez parlé hier, je ne suis plus sûre que c'est 21...

**Mme CÉLINE TOPP :**

2440 27, puisqu'on a 27 arrondissements.

**LA PRÉSIDENTE :**

2445 Les 27 cahiers, est-ce que ce sont des cahiers qui servent à modeler la pensée locale en matière de maintien des paysages, de la forme urbaine et tout ça? Pouvez-vous nous parler de ces cahiers-là?

**Mme CÉLINE TOPP :**

2450 Dans le cadre du Plan d'urbanisme, justement pour soutenir la carte qu'on voyait tantôt à l'écran, la carte des secteurs à valeur patrimoniale, il va y avoir une publication de 27 documents pour chacun des arrondissements venant indiquer pour quel motif, selon quel critère tel secteur d'un arrondissement a été reconnu de valeur exceptionnelle, pourquoi tel bâtiment.

2455 Donc, ça donne une description de la valeur patrimoniale de ces ensembles-là ou de ces bâtiments, ce qui permettra aux arrondissements dans leurs règlements d'urbanisme d'être beaucoup plus précis dans les critères d'appréciation de demande de permis en regard de ces secteurs ou bâtiments.

2460 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Archambault.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

2465 Oui. En fait, l'exemple qui est devant nous, cette église et la décision du conseil d'arrondissement, et c'est confirmé par ce que ce que vous avez mentionné, c'est que le pouvoir réglementaire appartient à l'arrondissement.

2470 Donc, de façon ultime, au niveau de l'application de la Politique sur le patrimoine, c'est essentiellement l'arrondissement qui a le dernier mot, dans la mesure où il respecte les grandes balises données par l'administration centrale. Vous nous l'avez d'ailleurs assez bien expliqué hier.

2475 Je ne sais pas si, pour le bénéfice des gens qui consultent le site, surtout qu'on s'est fait dire que le site de l'Office sur ce dossier-là était particulièrement intéressant, je ne sais pas si vous n'auriez pas un document qui pourrait être déposé, qui pourrait nous expliquer toute cette question que vous nous avez expliquée de la concordance entre le document complémentaire.

**Mme CÉLINE TOPP :**

2480 Le Plan d'urbanisme, le document complémentaire. Oui, on peut déposer un document là-dessus.

**LA PRÉSIDENTE :**

2485

Un document à consulter sur le site.

Avez-vous une autre question, monsieur Brun?

2490

**M. PHILIPPE BRUN :**

Non. Je voudrais simplement faire remarquer que c'est assez difficile d'agir en amont quand nos élus nous donnent des mauvaises informations lors du changement de zonage. Merci.

2495

**LA PRÉSIDENTE :**

Il n'y a pas de quoi.

J'inviterais maintenant monsieur Kalman Dreisziger. Bonsoir, monsieur!

2500

**Mr. KALMAN DREISZIGER :**

Bonsoir! Alors, si vous permettez, je vais poser ma question en anglais.

2505

Considering that in Montreal, of Montrealers, we could say that two out of every five Montrealers come from the so-called cultural communities, and that they have brought with them an intangible heritage quite naturally, and that this intangible heritage has enriched Montreal to a great amount - we have had mention, for example, of the cuisine of Montreal, the cuisine that makes Montreal a world class city is very much influenced by these cultural heritages.

2510

And considering, I guess, that we have reference to the cultural communities and their heritage in the document, in the Policy document, however, my question is that since the reference is relatively vague and general, I'd like to ask, how would you foresee supporting or, let's say, what measures in specific policies would you see putting into effect to support the recognition, the validation, the conservation, the transmission of these intangible heritages, that is to say the intangible heritages of the cultural communities?

2515

**THE CHAIRWOMAN :**

2520

Do you mind if the answer is given to you in French?

**Mr. KALMAN DREISZIGER :**

Not at all.

2525

**THE CHAIRWOMAN :**

Thank you.

La question, madame Topp.

2530

**Mme CÉLINE TOPP :**

Vous allez retrouver toutes ces réponses-là en regard du patrimoine immatériel aux pages 66 et 67. Donc, peut-être que le vocabulaire utilisé est un peu différent de ce que vous avez utilisé, mais la reconnaissance, la transmission de cet héritage-là est au coeur des objectifs de la Politique.

2535

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Topp, vous avez indiqué au cours de la soirée d'hier et de celle de ce soir, et surtout au cours de celle de ce soir, puis on l'a vu d'ailleurs avec le document déposé sur la nouvelle structure du Bureau, que le volet qui touche le patrimoine immatériel en termes d'action terrain relèvera d'autres instances que le Bureau du patrimoine.

2540

On sent que le patrimoine immatériel, c'est un domaine évolutif. Est-ce que vous avez une vision au moment où on parle - ce n'est peut-être pas le cas, puis on comprend que la politique naît et c'est dans ce sens-là qu'on encourage les gens à donner un input sur la façon - est-ce que vous avez une vision de comment réussir à mettre en valeur le patrimoine immatériel dans toute sa diversité en tenant compte du fait qu'il y a beaucoup de ces activités-là qui se conduisent en arrondissement et qu'il y aura certainement une difficulté d'uniformisation de la collecte d'information, ne serait-ce qu'à cause de la diversité culturelle qui est elle-même existante en arrondissement. C'est une drôle de question, mais c'est comme une vision du futur peut-être.

2545

2550

**Mme CÉLINE TOPP :**

Je vous référerais également à la page 67 de la Politique où cet inventaire-là et le bilan notamment des programmes et tout ça, on indique clairement que tout cet examen-là va se faire de concert avec les arrondissements puisque la connaissance terrain, comme vous le dites, est très présente dans les arrondissements.

2555

2560

Et nous souhaitons aussi associer les groupes, les associations oeuvrant en patrimoine immatériel à la reconnaissance et à l'identification de ces patrimoines, donc évoluer au fur et à mesure.

2565

**THE CHAIRWOMAN :**

Mr. Dreisziger, I hope that this has brought a little bit more information in response to your question?

2570 **Mr. KALMAN DREISZIGER :**

It has. And since, in my opinion, the recognition of this heritage is a difficult task, made difficult because a lot of times these intangible heritages are hard to find, they're hard to see, they're very fragile, I wish you a lot of luck and success in this venture. Thank you.

2575

**THE CHAIRWOMAN :**

Thank you very much.

2580

J'appellerais maintenant monsieur Roger Déry. Bonsoir, monsieur.

**Mr. ROGER DÉRY :**

2585

Bonsoir! Monsieur Brun has already adressed two main issues that I wanted to bring to your attention concerning Lachine, the heritage building of the church. But on that subject, I just want to add a few things. And to avoid being specific, I would like to applaud the Projet de politique de patrimoine first of all, because I think from a perception point of view, the objective has been reached. Many people that I have spoken to sincerely believe that we have in place here in Montreal a legitimate powerful organization that can save buildings that citizens would like to see protected or these other intangible cultural components.

2590

The situation that we have in Lachine though, I think, has brought to light some components that I would like to address tonight and that is in actuality there really is no concrete mechanism that protects buildings that citizens would like to see protected. The case in point, I think a relative one, this particular church which is down the street here.

2595

There was a strong citizen movement, still is, and they expressed their interest in maintaining this heritage building. And quite surprisingly, every single person actually thought that it was already protected and, to their surprise, they discovered that in actuality it's not. So much so that the citizens started an organization in October called the MCCPL, le Mouvement des citoyens pour la préservation de patrimoine de Lachine...

2600

**THE CHAIRWOMAN :**

2605

Can you repeat that please?

**Mr. ROGER DÉRY :**

Oui. MCCPL, le Mouvement des citoyens pour la préservation de patrimoine de Lachine.

2610

**THE CHAIRWOMAN :**

Thank you.

2615 **Mr. ROGER DÉRY :**

2620 They felt this was necessary, because through the processes that were done with the CCU and the *conseil d'administration de l'arrondissement de Lachine*, the processes were flawed and in essence the citizens didn't even have a voice, many citizens if I might add. And although alternative projects were presented, different ideas were brought forth, in essence, the final result is they were completely ignored.

2625 So, I would like to ask, with this new program that's being presented, because as I said earlier, the perception... the public relations component has been done phenomenally, because I think if you went to ask an average Montrealler if they believe that we had a plan that existed to protect the buildings, everyone would say, \*Yes, absolutely we do.+

2630 What I don't think they understand and what I think has to be presented to the public is that the organization doesn't really have any power to prevent on a political side decisions that would go contrary to what this organization would like to protect for the people. And in that sense, I think that the organization's objectives are true and they reflect the interest of the people.

2635 But I would like to know what exists for the organizations such as us that have been forced into existence to try and protect something that we would like to see maintained in terms of money, financial support, judicial, political. Because we have reached our hands out looking for assistance and although there's many sympathetic people in the various City organizations, when it came down to actually moving forward, we didn't receive any assistance. And it's basically initiative of citizens and we are presently in injunctive proceedings to try and prevent the demolition of this church.

2640 So, that would be my question: what will exist, or what is in place, or is there any consideration to help organizations and people and citizens such as ourselves when the other parts don't satisfy the citizens and the system fails? What will we receive in order to bring forth our objectives as citizens?

2645 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Topp?

2650 **M. ROGER DÉRY :**

Oui, je m'excuse, ça, c'est long.

**Mrs. CÉLINE TOPP :**



2655

Your question is very difficult.

**Mr. ROGER DÉRY :**

2660

Yes.

**Mrs. CÉLINE TOPP :**

2665

We don't have any special measure to assist some organization like yours in your objective to protect or to buy the church or something. The Policy doesn't present an objective or a concrete measure for your organization.

**LA PRÉSIDENTE :**

2670

Madame Topp, le système d'organisation que vous proposez comme axe d'intervention, est-ce qu'il pourrait répondre à certaines préoccupations citoyennes dans l'avenir à travers... il est en train d'être organisé, mais est-ce que, dans la mission que vous lui voyez, il pourrait participer à ce principe de veille citoyenne en amont des projets.

2675

**Mme CÉLINE TOPP :**

2680

La veille citoyenne n'est pas présentement dans les objectifs que le réseau patrimoine se dote actuellement. Comme on a eu l'occasion de l'exprimer, le réseau patrimoine, c'est un regroupement de diverses associations de patrimoine dans tous les champs de patrimoine, que ça soit naturel, patrimoine bâti, le patrimoine immatériel.

2685

Et le but de ce réseau-là, c'est de faire connaître les activités de ces différentes associations-là, de mettre en réseau les événements, pour faire connaître les événements organisés par ces associations-là et pour identifier des lieux de patrimoine que le réseau maintient. Alors, c'est vraiment ce sens-là.

2690

Ce n'est pas une organisme de défense pour le moment. Et comme je l'expliquais, ce n'est pas non plus un organisme créé ou mis sur pied par la Ville de Montréal. C'est vraiment une initiative du milieu des organismes en matière du patrimoine, d'avoir un lieu d'échange, un lieu où ils peuvent transmettre de l'information. Et je pense que ça ne répond pas spécifiquement aux besoins que vous avez mentionnés, qui est plus une aide directe dans des cas comme vous relevez.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

2695

Excusez-moi, mais puisque la pipeline est là, ça serait drôlement tentant de l'utiliser pas juste pour faire de la propagation d'objectifs ou de services, ça pourrait être aussi utilisé pour lancer des messages, des...

**Mme CÉLINE TOPP :**

2700

Le réseau présentement, les membres du réseau ont des vocations propres, qui leur appartiennent. Et certains de ces groupes-là ont des missions de protection, de défense, prennent sur la place publique ou auprès des organisations, que ce soit le ministère de la Culture, ou la Ville, ou les arrondissements, et ces groupes-là veulent conserver leur pleine autonomie dans la conduite de leurs activités.

2705

Le réseau pour eux, c'est une façon de se regrouper pour partager de l'information et non pas pour remplacer, ou parler au nom de, ou faire des représentations au nom de. Alors, ce n'est pas ce que l'on entend présentement.

2710

**LA PRÉSIDENTE :**

Ce n'est pas un collectif, un regroupement d'organismes qui veulent unifier leurs voix. C'est un réseau, comme vous dites.

2715

**Mme CÉLINE TOPP :**

C'est un réseau, c'est ça, exactement.

2720

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à vos questions?

**M. ROGER DÉRY :**

2725

Bien, oui, un peu, mais pas complètement. Est-ce que je peux...

**LA PRÉSIDENTE :**

2730

Peut-être pas à vos aspirations, mais à vos questions.

**M. ROGER DÉRY :**

2735

Mais j'ai une deuxième, j'ai quelque chose ici de parler un peu.

2740 I go back to the perception thing again, because Le Conseil de Patrimoine de Montréal actually gave their advice to the *arrondissement de Lachine* concerning this specific church we're talking about. And it clearly outlined the importance of keeping the church and by no means should it be demolished.

2745 For most Montrealers, I think for them it means that Le Conseil de Patrimoine de Montréal actually has an impact on what transpires politically for the citizens. Madam Letocha, which is the president of this Conseil de Patrimoine de Montréal, wasn't even invited to these hearings concerning this church. She wasn't even advised of the dates when they were taking place.

2750 In fact, unlike the OCPM, and I'm very happy that you're here, there was no arbitrator. There was no secondary board to ensure that processes were being followed properly. The power was given from the City to the *arrondissement* and then the City... the *arrondissement* did what it wanted to do without any safeguards, without any responsibilities to its own organization which gave a clear notice and, of course, to the citizens.

2755 I'm not talking about 20, 30 petitions, we got eleven hundred, 1,100, in less than four days and I spoke to hundreds of people. And every single person said to me, everyone, \*Mais je pensais qu'elle était déjà protégée. Comment ça? Comment il peut faire ça, là?+ Every single one.

2760 So, I asked myself, and this is why I got involved, if we have this organization that exists, that is designed to protect the interests of Montreal, all of Montreal, and the patrimonial component, where is its capabilities and power to ensure that processes are not overstepped or boundaries are not crossed, to ensure that our heritage can continue? Because let me tell you, that church is at the gate of Vieux-Lachine. It is at the entrance. That's the first thing or one of the first things that you see when you come to this city. It's a travesty if it's to be eliminated.

2765 And I need to feel, as I think probably many Montrealers would like to feel, that we actually have the ability and the capacity to intervene and implement our Politique de Patrimoine, have it enforced and have it abided it by, because otherwise what do we really have in the end?

2770 Mind you, we do have the privilege as citizens to move forward and to try and prevent this travesty from happening, but it is so overwhelming. If anyone has ever dealt with a bureaucracy, it is so overwhelming for a citizen, for a group of citizens to come together and to try and get their point across, that I feel there needs to be some effort where help can come forward to assist these groups to make sure that the things are followed and that we could protect. The ultimate goal here is to protect the *patrimoine* and I guess that's what I'm asking.

2775 **LA PRÉSIDENTE :**

2780 Sur le plan concret, madame Topp, est-ce que le nouveau Plan d'urbanisme avec la mise en oeuvre de la Politique du patrimoine permettrait, par exemple, de savoir à l'avance si un lieu de culte est sollicité pour fins de vente à un promoteur immobilier? Si je comprends bien, il arrive

des situations où c'est une fois que la transaction est faite que le public ou les professionnels, qui sont en mesure d'évaluer la valeur patrimoniale, sont impliqués.

2785                    Quand vous parlez d'en amont, ça peut être une des façons. Est-ce que les mesures, qui sont proposées de mettre en place, permettraient de pallier cette situation-là, par exemple?

**Mme CÉLINE TOPP :**

2790                    Mais ça encouragerait, ça, la vision de la Politique encourage sûrement une discussion en amont des contextes que l'on connaît, qui sont plutôt difficiles. Comme je le mentionnais tantôt, lorsque le promoteur a déjà acheté et que, déjà, les dépenses sont engagées pour des plans, c'est difficile d'avoir une discussion plus sereine.

2795                    Mais dans le cas où on le prend davantage en amont et, dans ce cas-là, ça faisait quand même quelques années que le bâtiment était inoccupé, il y aurait dû, et c'est ce que la Politique recommande, y avoir des discussions bien en amont sur l'intérêt de conserver, ou quelles mesures, ou selon quels critères on peut accepter une modification de l'usage du bâtiment.

**LA PRÉSIDENTE :**

2800                    Et pour les citoyens qui sont intéressés à participer à la protection de leur patrimoine que vous appelez de proximité dans la Politique, est-ce qu'il y a des nouveaux moyens qui sont proposés dans le plan? C'est un peu la question que je comprends de monsieur Déry. C'est pour des citoyens qui ont à coeur le cadre bâti de leur quartier, comment peuvent-ils répondre à la préoccupation de la Politique qui est d'intervenir en amont? Quels sont les moyens qui sont à leur disposition à eux?

2805

**Mme CÉLINE TOPP :**

2810                    Ceux qu'ils prennent déjà, là, se regrouper en association, parler avec les gens de l'arrondissement, discuter, faire valoir leur point de vue et, je veux dire, la démocratie là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2815                    Madame Beudet?

**Mme CÉLINE TOPP :**

2820                    Avec des gens qui décident au bout, là.

2820

**Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

2825 Peut-être que dans le cas de l'église, c'est un cas particulier où vous considérez que c'est difficile de faire des choses. Mais si on prend dans un contexte plus large, dans le document du Conseil du patrimoine, on dit que ce n'est pas seulement une église, c'est un regroupement de plusieurs églises. C'est une reconnaissance finalement d'un caractère de voisinage que vous appelez, vous, dans votre Politique à la page 60, du patrimoine de proximité.

2830 Si on essaie de regarder au niveau des arrondissements, c'est certain que les arrondissements actuellement ont la responsabilité de gérer le patrimoine immobilier de proximité en conformité avec les mesures prescrites dans le document complémentaire. Mais vous dites ici que votre rôle dans la Politique du patrimoine serait de raffiner les outils de gestion.

2835 On comprend qu'il peut y avoir de la sensibilisation à raffiner tous les processus en amont, mais quand on parle des outils de gestion... et, entre autres, vous parlez de renforcer le rôle du document complémentaire du Plan d'urbanisme pour assurer une cohérence des interventions. Ça, je pense que, ici, si on laisse la champ libre - excusez, je ne veux pas faire de politique - aux arrondissements, on peut se retrouver avec d'autres cas où on va en arriver à un cas désespéré comme l'église à Lachine.

2840 Comment vous voyez votre rôle? On a en environnement un principe qu'on appelle un principe de précaution. C'est-à-dire que si on voit qu'il peut y avoir des dangers, on essaie quand même d'établir certaines procédures pour ne pas en arriver à un désastre. Ici, est-ce que vous voyez que la Ville ou peut-être le conseil d'agglomération pourrait établir ou se réserver un rôle de veille pour que, justement, des situations comme ça n'arrivent pas?

2850 On parle ici de préoccupations de citoyens. On essaie de trouver des choses au niveau du citoyen pour protéger le citoyen qui, de toute façon, a à coeur finalement, lui, son quartier. Qu'est-ce que vous voulez dire ici par \*renforcer le rôle du document complémentaire pour assurer la cohérence+? Vous allez le renforcer comment?

**Mme CÉLINE TOPP :**

2855 Dans les documents dont on parlait tantôt, les 27 documents sont un outil pour assurer cette cohérence-là et indiquer comment, de quelle façon des critères et des normes, qui sont demandés dans le document complémentaire, peuvent assurer une bonne intégration des projets de transformation, parce qu'on parle de demandes de permis là. C'est donc qu'il va se passer quelque chose, là, quand on est... Alors, c'est des critères et des normes pour baliser ces interventions-là.

2860 Et les procédures qui sont suivies sont les procédure qui sont prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Donc, la Ville suit ces prescriptions-là. Donc, les demandes de permis sont soumises à un processus, comme on l'expliquait tantôt, avec un comité consultatif d'urbanisme qui est un aviseur, qui n'a pas un pouvoir décisionnel, un Conseil du patrimoine qui

2865 n'a pas non plus, de par la loi, un pouvoir décisionnel, pas plus que la Commission sur les biens culturels, prévue à la *Loi sur les biens culturels*, n'a un pouvoir de décision.

2870 Dans notre économie légale, ce pouvoir de décision-là est aux élus. Alors, voilà. Puis je crois que le cas particulier nous amène peut-être à regarder les choses dans un contexte peut-être un peu difficile pour nous de répondre, parce qu'on n'a pas toute l'information concernant ce qui se déroule en arrondissement. Alors, si c'était possible peut-être d'aller plus général.

**Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

2875 Dans les 27 cahiers que vous préparez, est-ce que ce sont des données descriptives ou est-ce que ce sont des conseils comment les procédures doivent être faites ou entamées? Qu'est-ce que ces cahiers-là vont contenir exactement?

**Mme CÉLINE TOPP :**

2880

Des descriptions de la valeur du patrimoine des secteurs, ce qui va permettre d'avoir des critères et des normes qui seront plus adéquats en fonction des éléments de protection ou des éléments d'intervention qu'on souhaite faire dans ces secteurs et de ces bâtiments-là.

2885 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

2890 Je reviens quand même à renforcer le rôle du document complémentaire. Est-ce que c'est un peu en tant que vérificateur général, dans votre rapport annuel, vous allez vérifier les cas problèmes qui sont arrivés sur votre territoire en termes de protection de patrimoine? Qu'est-ce que vous allez finalement présenter? Qu'est-ce que vous avez derrière les mots, si on peut dire, dans cette proposition?

**Mme CÉLINE TOPP :**

2895 C'est tout simplement de dire que le document complémentaire, tel qu'on le connaît aujourd'hui, et le Plan d'urbanisme ne sont pas des documents qui sont statiques. Et au fur et à mesure de l'expérience, de l'amélioration de nos connaissances, ces documents-là sont appelés à évoluer - donc, c'est ce qu'il y a derrière les mots là - et d'évoluer dans un sens toujours plus précis, toujours plus concret pour faciliter l'application réglementaire.

2900

**Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

Merci.

2905 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Ces 27 cahiers, ils sont préparés par vos services ou par les arrondissements?

**Mme CÉLINE TOPP :**

2910

Ils ont été préparés de concert avec les arrondissements.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

2915

Est-ce qu'ils seront soumis à une consultation? Est-ce qu'ils ont un statut légal dans le cadre de... ce n'est pas un plan d'urbanisme. Ils font partie du plan ou comment est-ce qu'ils se situent là?

**Mme CÉLINE TOPP :**

2920

Ce qui est dans le plan, c'est la carte qu'on a vue tantôt à l'écran. Donc, le plan reconnaît, et le document complémentaire aussi vient supporter cette reconnaissance-là. Et ces documents-là sont des documents annexes, des documents informatifs qui peuvent servir aux citoyens dans leurs discussions, par exemple, sur des projets, à avoir de l'information plus complète et servir aussi au Comité consultatif d'urbanisme pour avoir une meilleure connaissance des caractéristiques patrimoniales de secteurs ou de bâtiments. C'est le but qui est visé. C'est un document de soutien, un document d'information.

2925

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

2930

Est-ce qu'ils sont complétés, ces documents-là, ou...

**Mme CÉLINE TOPP :**

2935

Une bonne partie de l'information de ces documents-là est déjà sur le site Internet du Plan d'urbanisme, mais l'édition publiée va être enrichie notamment de toute une série de descriptions des secteurs, photos et tout.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

2940

Et le nouveau document complémentaire, il est déjà sur le site?

**Mme CÉLINE TOPP :**

2945

Oui.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

2950

Il est déjà accessible?

**Mme CÉLINE TOPP :**

Il est déjà sur le site, il est déjà approuvé par le conseil de ville. Il fait partie du plan.

2955 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Il est en vigueur.

**Mme CÉLINE TOPP :**

2960

Il est en vigueur.

**M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

2965

D'accord.

**LA PRÉSIDENTE :**

2970

Malheureusement, le site quand on y va - j'y suis allé par intranet - on a le nouveau Plan d'urbanisme et le document complémentaire en vigueur, et c'est celui d'octobre 2003. Ça vaudrait peut-être la peine de vérifier, parce que s'il est vraiment en vigueur aujourd'hui, il semble... mais j'y suis allée à travers l'intranet. J'ai peut-être une vieille adresse. En tout cas, j'essaierai par l'Internet et je vous tiendrai au courant.

2975

Pour revenir au cas de l'église, j'aimerais vérifier auprès de vous les mécanismes qui font qu'il y ait de l'expertise qui est fournie aux comités consultatifs d'urbanisme qui sont, selon la loi, ceux qui sont habilités à conseiller le conseil d'arrondissement sur les démolitions.

2980

Dans le cas spécifique auquel on fait référence aujourd'hui, on sait que l'avis de démolition a été donné avant qu'il y ait un avis qui soit émis par le Conseil du patrimoine de Montréal. Est-ce que, à travers la Politique, le plan ou des recommandations que votre service fait, il est prévu que, dorénavant, il y ait un soutien technique ou une expertise technique en amont d'avis aussi conséquents qu'un avis de démolition sur recommandation du CCU adopté par un conseil d'arrondissement?

2985

Comprenez-vous ma question? Est-ce qu'il y aurait une obligation quelque part? Est-ce que ce cas-ci est tombé entre des lignes? Est-ce que, à l'avenir, il y aurait une obligation d'avoir un avis?

2990

**Mme CÉLINE TOPP :**

Non.



**LA PRÉSIDENTE :**

2995

Non, il n'y a pas d'obligation. Est-ce que ça pourrait être une des recommandations du Bureau du patrimoine pour fins d'harmonisation des procédures? On sait que les comités consultatifs d'urbanisme ont des traditions et des compositions très variables d'un arrondissement à l'autre. Est-ce qu'il est de la volonté du Bureau du patrimoine non pas d'édicter des règles, puisque c'est compétence d'arrondissement, mais de soutenir les arrondissements dans l'établissement de comités qui soient peut-être plus similaires d'un arrondissement à l'autre, de façon à ce qu'un citoyen, anciennement de Lachine ou nouvellement de Rosemont, soit devant un petit peu des mêmes procédures, des mêmes structures, des mêmes valeurs.

3000

3005

**Mme CÉLINE TOPP :**

Oui. Écoutez, le rôle du Conseil du patrimoine n'est pas modifié, j'ai eu l'occasion de le mentionner. Donc, le Conseil du patrimoine n'était pas obligé d'intervenir dans le cas qu'on soulève, mais dans ses pouvoirs généraux, le Conseil du patrimoine peut se saisir d'un objet et formuler un avis au conseil d'arrondissement, au conseil de ville ou... bon!

3010

Maintenant, il y a une recommandation dans le projet de politique pour essayer justement, de concert avec le Conseil du patrimoine, d'avoir un lieu de partage avec l'ensemble des CCU pour justement améliorer les connaissances des CCU, harmoniser peut-être un peu les façons de faire et tout ça. C'est un objectif qu'on poursuit à l'intérieur de la Politique.

3015

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à vos préoccupations, en partie?

3020

**M. ROGER DÉRY :**

Oui, mais j'aimerais ajouter juste deux commentaires concernant ça.

3025

**THE CHAIRWOMAN :**

I would ask you to briefly comment, because I haven't explained this at length, but the first part of the public hearing is really for the information part and the comments and opinion are in the second part which is to be held on January 31st and later. But I will accept your comments of course, but as long as they're made very, very briefly.

3030

**Mr. ROGER DÉRY :**

Absolutely.

3035

**THE CHAIRWOMAN :**

And I invite you to participate to the second part of the hearing which will be held next year.

3040 **Mr. ROGER DÉRY :**

3045 Okay. Very briefly, just on what we discussed, from a *sensibilisation* component, from letting the public be aware of what's available to them to deal with these kind of things, because I think there's a great interest of many Montreallers to participate in this process. But I don't really think that they're aware of all the elements and maybe the lack of power that they may have.

3050 And I think just on... the last part is on the assistance level. Had we, as citizens, had an opportunity to work together with the Conseil du Patrimoine which, I think, is an excellent organization and needs to be there, we could have intervened at the proper time when these consultations were taking place with the CCU and all the other different levels that existed, and I think we wouldn't be at the point that we're at now where we're seeking courts to try and solve something which common sense could have prior to that.

3055 So, I think just from an assistance point of view, I would really like to see at some point in time sooner than later where there can be a role for the citizen to play and an opportunity for them and the resources for them to be able to effectively work for their objectives with the City, because as it stands, it's almost impossible. Thank you.

3060 **LA PRÉSIDENTE :**

Thank you very much.

J'appellerais maintenant monsieur Jean-Jacques Richard. Bonsoir, monsieur!

3065 **M. JEAN-JACQUES RICHARD :**

Bonsoir! Suis-je le dernier?

3070 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, vous êtes le dernier, monsieur.

**M. JEAN-JACQUES RICHARD :**

3075 Je serai bref.

**LA PRÉSIDENTE :**

Pardon?

3080

**M. JEAN-JACQUES RICHARD :**

Je serai bref.

3085

**LA PRÉSIDENTE :**

Prenez votre temps.

**M. JEAN-JACQUES RICHARD :**

3090

Lorsque je me suis penché sur cette Politique du patrimoine, j'y vois deux réserves. La première, c'est une vision un peu trop montréalaisante, si je peux m'exprimer ainsi, et un peu trop centralisatrice du patrimoine; on a tendance à rester à Montréal. Et la deuxième, ce serait que, aussi bien sur le patrimoine matériel qu'immatériel, on semble ignorer pour des considérations que je qualifierais d'égalitaires l'importance du vécu des arrondissements.

3095

Or, quand je me penche sur le Vieux-Lachine, il est évident que ce territoire a une haute valeur patrimoniale. Et pour vous illustrer l'affirmation que je viens de faire, je vais vous donner trois exemples.

3100

À Lachine, entre 1889 et 1959, il y a eu moult démonstrations de patriotisme, à commencer par une conférence de Désiré Girouard sur le massacre de Lachine en 89, où on a dû refuser du monde dans une grande salle paroissiale.

3105

Il y a eu en 1926, à l'occasion du 250e anniversaire de la première église de Lachine, il y a eu une parade où il y avait 33 chars allégoriques, dont pour faire le lien avec Montréal, le char numéro 20 portait sur la fondation de Ville-Marie.

3110

En 1947, Lachine s'est dotée d'une Société d'histoire de Lachine, dont j'énumère uniquement le premier objectif qui était de grouper, réunir toutes les personnes désireuses de connaître ou faire connaître, de développer l'histoire régionale, donc l'histoire de Montréal et l'histoire de Lachine, bien sûr, la généalogie, l'histoire des familles et des lieux historiques. Et je terminerai en disant qu'en 1948, Lachine se dotait d'un musée.

3115

Alors, moi, ce que j'aimerais, c'est un souhait que je formule, c'est qu'on déborde un peu dans la Politique du patrimoine à l'ouest de la rue McGill. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

3120 Restez là. Quand même, vous avez pris la peine de venir parler, je pense qu'on va vous demander de rester là deux minutes. Vous avez parlé d'une vision \*contre-réalisante+, j'aimerais savoir ce que vous voulez dire.

**M. JEAN-JACQUES RICHARD :**

3125 Montréalisante.

**LA PRÉSIDENTE :**

3130 Montréalisante.

**M. JEAN-JACQUES RICHARD :**

3135 Prenez l'expression montréaliste.

**LA PRÉSIDENTE :**

3140 Madame Topp, comment réagissez-vous à ce commentaire de sentiment de détachement de la Politique par rapport à la réalité des arrondissements? Comment est-ce que dans l'avenir, parce qu'il s'agit d'un début, la réalité des arrondissements va mieux transparaître à travers la Politique?

**Mme CÉLINE TOPP :**

3145 Bon, écoutez, je reprendrai un peu les propos qui ont été adressés plus tôt en soirée. Pour nous, certains territoires, dans la Politique, on leur donne une valeur patrimoniale. Dans les parcours riverains, on voulait aller rechercher cette notion-là des noyaux fondateurs de la Ville de Montréal.

3150 Et on s'ajustera au niveau des vocabulaires, parce que ce n'est pas vraiment pas de notre... comme on a eu tantôt l'occasion d'échanger avec madame Lamarche, il n'y avait pas de volonté d'exclure ça. Au contraire, les rapides de Lachine, le canal de Lachine et tout ça, dans la Politique, c'est une vision englobante de l'ensemble des arrondissements qui sont concernés par ça. Et on remarque, il y a des inquiétudes. Alors, on prend note.

3155

**M. JEAN-JACQUES RICHARD :**

Merci.

3160 **LA PRÉSIDENTE :**

Dans la même veine, mais sans vouloir élaborer trop longuement, la Politique a été élaborée de concert avec les arrondissements, mais avec les professionnels en urbanisme dans les arrondissements. Comment est-ce que le public, autrement que par la consultation publique qui est en cours, donc dans le futur, peut imprégner la Politique et le Bureau du patrimoine des couleurs locales en termes patrimonial?

3165 **Mme CÉLINE TOPP :**

3170 C'est sûr que pour toute la question du patrimoine bâti et du patrimoine archéologique, du patrimoine paysager, patrimoine naturel, les arrondissements pourront, à travers le chapitre d'arrondissement qui peut être introduit dans le Plan d'urbanisme, venir ajouter ou colorer les éléments qui sont inscrits actuellement dans le Plan d'urbanisme et mettre une saveur plus locale, qui représente davantage des aspects plus particuliers, de particulariser les choses pour chacun de l'arrondissement.

3175 L'arrondissement de Lachine notamment est en train de préparer ce chapitre d'arrondissement là. Il y a des assemblées publiques de prévues et tout. Alors, ça, c'est pour cet aspect-là. Je pense que l'arrondissement pourrait ajouter davantage aux outils qui sont proposés.

3180 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça fait le tour?

3185 **M. JEAN-JACQUES RICHARD :**

C'est tout.

3190 **LA PRÉSIDENTE :**

Puisqu'il n'y a plus de personnes inscrites au registre et avant de clore cette assemblée ce soir, j'aimerais d'abord remercier les participants à la consultation qui, par leur présence, témoignent de leur intérêt envers leur patrimoine.

3195 Je veux aussi remercier les représentants de la Ville de Montréal pour leur collaboration, ainsi que les membres de l'Office qui ont assuré le soutien de la logistique de cette consultation, ainsi que les collègues de l'équipe de la commission.

3200 Cette assemblée est maintenant terminée. Je vous avertis que nous continuerons demain soir, à 19 h, au sanctuaire Marie-Reine-des-Coeurs sur la rue Bossuet près du Métro Cadillac. Et nous serons, lundi prochain, le 13 décembre, à la bibliothèque de Pointe-Claire. Merci et bonsoir.

\* \* \* \* \*

3205

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3210

Et, j'ai signé :

---

**LISE MAISONNEUVE, s.o.**

3215